

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JANVIER 2020

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Les élections municipales du 27 novembre.....	4
▶ Restitution des îles Eparses, diplomatie.....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	6
▶ Insécurité, dahalo, justice populaire, enlèvements.....	6
▶ Justice.....	7
▶ Conditions carcérales	8
▶ Gouvernance	8
▶ Politique migratoire, traite	11
▶ Droits des femmes, VBG	12
▶ Droits de l'enfant.....	12
▶ Université, éducation	13
▶ Santé.....	13
▶ Médias, communication, réseaux sociaux.....	14
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	15
▶ Ressources naturelles, bois précieux.....	15
▶ Environnement, aménagement, litiges fonciers.....	16
▶ Intempéries - Etat de « sinistre national » décrété	19
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	20
▶ Economie.....	21

POLITIQUE

02/01 - Lors de ses vœux de fin d'année Andry Rajoelina a annoncé une hausse de 13 % du traitement des fonctionnaires au lieu des 5 à 10 % habituels. Une hausse conséquente qui est une grande première depuis plusieurs années, d'autant plus qu'elle s'appliquera dès ce mois de janvier. Pour l'association de protection de droits des consommateurs, « *il est évident que cette hausse aura des impacts sur le prix des produits de première nécessité* » mais pour *Les Nouvelles*, « *cette hausse de salaire est aussi un moyen efficace de lutter contre la corruption dans les administrations publiques.* » L'augmentation pour le secteur privé n'est pas encore décidée. Elle sera discutée au niveau du Conseil national du travail. Si la décision est prise, elle ne sera appliquée qu'au mois d'avril ou de mai. « *La hausse de salaire des fonctionnaires doit se traduire par une amélioration de la productivité des agents* », lance l'économiste David Rakoto qui évoque, entre autres, des services administratifs de meilleure qualité et des agents plus assidus.

Une tendance à la hausse des denrées alimentaires se manifeste déjà suite à l'annonce de l'augmentation de salaires des fonctionnaires, d'autant plus celle-ci coïncide avec la période de soudure, faisant craindre une relance de l'inflation. Le phénomène est observé chaque année après ce type d'annonce. L'huile, le riz et le sucre, entre autres, ont connu une hausse qui coïncide avec cette annonce.

02/01 - Hery Rajaonarimampianina adresse ses vœux aux Malgaches depuis sa résidence à l'étranger via les réseaux sociaux. « *Dans le sens de la prise de responsabilités que j'ai déjà entamé, je vous donnerai rendez-vous dans le courant de cette année 2020 pour apporter les solutions que le peuple malgache et la nation attendent* », a notamment déclaré celui qui n'avait recueilli que 8 % de suffrages à la dernière présidentielle. Pour *Midi*, son « *come-back* » serait l'objet de l'alliance qu'il aurait conclue à la surprise générale avec Marc Ravalomanana à Paris il y a quelques semaines. L'ancien président, après avoir adressé un message de réconfort « *aux pauvres, aux victimes des intempéries, des actes de banditisme et de l'injustice* », a

annoncé la tenue prochaine d'une consultation nationale « *pour réfléchir sur les solutions auxquelles la population et la nation aspirent* ».

08/01 - Les élus du TIM ont décidé de boycotter l'invitation adressée par le président de la République pour les vœux de nouvel an. Ce rendez-vous, proposé en dehors du cadre de travail et des relations entre le président de la République et l'Assemblée nationale organisés par la Loi fondamentale, est interprété comme une « *convocation* » et jugé non conforme au principe de séparation des pouvoirs.

23/01 - Déclaration de patrimoine : une soixantaine de députés ne sont pas en règle. Le délai légal pour accomplir cette procédure est dépassé de trois mois. Les députés qui n'ont pas encore déclaré leur patrimoine à la HCC devraient faire l'objet d'une lettre de mise en demeure. Cette procédure ne peut toutefois être enclenchée qu'après concertation avec le bureau de l'Assemblée, à la suite de quoi le Bianco adresse une lettre de mise en demeure aux récalcitrants. Dans le passé, cette procédure a été lancée mais n'a jamais abouti à des sanctions.

04/01 - Projets présidentiels - Les travaux de rénovation du stade de Mahamasina débiteront le 6 janvier. La présentation du projet a été effectuée par le conseiller du président de la République, Gérard Andriamanohisoa. Les travaux sont confiés à une entreprise chinoise « *China State Construction Overseas Development* » qui aura six mois pour réaliser la première phase. Le stade « *aux normes internationales* » devrait être rénové avant le 26 juin pour accueillir le défilé militaire célébrant le 60^e anniversaire de l'indépendance. La capacité du nouveau stade, baptisé stade Barea [nom de l'équipe nationale de foot], sera portée à terme à 40 800 places. Le montant total des travaux s'élèverait à 77 millions de dollars. « *Du pain et des jeux. Panem et circenses, commente un lecteur de Tribune, C'est peut-être ça l'Émergence...* » « *Question subsidiaire : a-t-on effectué un appel d'offres pour un aussi grand dossier à l'échelle de Madagascar ?* », interroge Justice Madagascar sur son compte Facebook.

28/01 - Les syndicats de travailleurs crient haro sur l'annonce du président de la République de vouloir ponctionner la caisse de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS) pour réaliser ses projets présidentiels. Lors d'une rencontre avec les journalistes, Andry Rajoelina avait indiqué que le fonds souverain, mentionné dans la loi de finances 2020 avec un budget de 200 milliards Ar, sera mis en place dès cette année. Ce fonds servira à réaliser les travaux de construction de 40 000 logements sociaux promis lors de la campagne électorale. Le chef de l'Etat a proposé de prendre de l'argent auprès de la caisse de la CNaPS qui disposerait d'un fonds de 300 milliards Ar. ou encore auprès de la Caisse d'Épargne. Selon les syndicats, le fait que ce soit un établissement public sous tutelle ministérielle ne signifie pas que la CNaPS est une société d'Etat à laquelle on pourra soutirer de l'argent à des fins quelconques.

07/01 - Révision de la liste électorale : indifférence de la société civile et des partis politiques. « Ils sont pourtant les premiers à critiquer en cas d'anomalies », déplore Les Nouvelles. La révision annuelle de la liste, en cours pour une durée d'un mois, reste largement ignorée. Les organisations de la société civile semblent négliger le fait que leur mission ne se limite pas à l'observation des élections et à la production d'un rapport d'observation. Le même constat s'observerait également chez les partis politiques, notamment ceux de l'opposition.

29/01 - Lancement d'un atelier de bilan des élections qui se sont tenues ces deux dernières années. Cet atelier est destiné aux acteurs du processus électoral : CENI, HCC, tribunaux administratifs, partis politiques, organisations de la société civile, médias et partenaires internationaux qui ont soutenu le processus (projet SACEM). Il devrait en ressortir des « *recommandations pertinentes* » pouvant aider les acteurs des élections à mener à bien les prochains scrutins. Fortement critiqué lors des élections successives, la CENI dit avoir agi « *en toute transparence, dans le respect des textes en vigueur et en toute ouverture* » vis-à-vis de toutes les entités existantes. Concernant les problèmes de la liste électorale, son président, Hery Rakotomana, affirme que la CENI n'est pas sourde aux critiques. « *Nous sommes en train de réfléchir comment résoudre le problème* », a-t-il soutenu.

En marge de cette rencontre, le président de la HCC a déclaré que l'« on devrait procéder à l'élection des gouverneurs [de région] », une disposition constitutionnelle. « *Qu'importe son appellation. Ce qui compte c'est que celui ou celle qui est à la tête des régions, soit élu. Ce système date de la IIIe République et jusqu'à maintenant nous n'avons toujours pas de premier responsable régional élu* », regrette-t-il. *Lorsqu'on parle de décentralisation, il est important de retenir que poser les bases est nécessaire.* » Pour mémoire, 11 gouverneurs ont déjà été désignés, 11 autres postes restent à pourvoir.

11/01 - Appel à candidatures pour des postes à responsabilités destinés à la mise en œuvre du Plan émergence Madagascar. Un recrutement massif qui s'adresse aux diplômés malgaches résidant au pays ou à l'étranger. Les postes à pourvoir sont situés au niveau des ministères, des sociétés d'Etat, des organismes rattachés ainsi que de toutes les structures appartenant à l'Etat. L'exécutif recherche des experts dans de

nombreux domaines. Les candidats doivent être titulaires de diplômes d'études supérieures et disposer d'une solide expérience professionnelle de 5 ans minimum. Un cabinet de recrutement privé sera chargé de la sélection. Le pouvoir espère pouvoir ainsi lutter contre la fuite des cerveaux et mettre fin aux « *kiantrano an-trano* », aux parachutages, à la corruption et aux « *promotions-canapé* » qui, depuis toujours, gangrènent les services publics, note *Midi*. Pour le quotidien, « *malgré la détermination affichée par le chef de l'Etat et le premier ministre, les résultats ne suivent pas. Presque un an après son installation, le pouvoir ne peut se targuer d'avancées spectaculaires et doit faire face aux critiques. Aux grands maux, les grands remèdes. C'est donc par voie d'appels à candidatures que vont être pourvus les hauts emplois de l'Etat. Madagascar sera donc être géré comme une entreprise et le recrutement sera confié à des chasseurs de têtes. La décision a été prise en conseil des ministres et elle signifie le désaveu de tous ceux qui mettent en œuvre les directives du chef de l'Etat.* » L'échéance fixée pour l'envoi des dossiers de candidature aux postes de hauts responsables de l'Etat coïncide avec la date d'expiration de la première période d'un an pour l'évaluation de la performance des membres du gouvernement. Ces derniers seront évalués par rapport aux objectifs définis dans le contrat-programme qu'ils ont signé avec le président de la République au moment de leur prise de fonction. Le remaniement du gouvernement, qui serait la suite logique de cette évaluation, serait suivi de changements des hauts responsables au niveau des différents ministères. « *Le pouvoir veut combattre le népotisme, le copinage, le corporatisme, le favoritisme, la corruption et le clientélisme politique* », rappelle *Midi*.

29/01 - 7 855 dossiers reçus pour le recrutement des hauts responsables de l'Etat. 6 % d'entre eux remplissent les critères exigés pour occuper les fonctions de ministre, révèle la directrice de cabinet de la présidence. 30 % des candidats aspirent à devenir de hauts responsables au sein des sociétés d'Etat ou des ministères. « *Tous les CV reçus seront transmis à un cabinet de recrutement canadien qui travaillera en étroite collaboration avec des cabinets malgaches* », explique Lova Ranoromaro. Ceux qui se sont déjà entretenus avec le chef de l'Etat, certainement consultés pour un poste de ministre, seront dispensés de cette formalité. Sur sa page *Facebook* Andry Rajoelina a remercié les candidats issus des quatre coins du monde qui ont répondu à l'avis de recrutement. L'art des négociations internationales de haut niveau constituait le premier critère de sélection exigée.

16/01 - Les 11 gouverneurs de région déjà nommés seront évalués au mois de juin. Au lendemain de leur nomination, en septembre, ils ont reçu chacun une subvention d'un milliard Ar. Pour 2020 ce budget a été porté à 5 milliards. L'objectif de cette évaluation est « *d'asseoir une égalité des chances de développement auprès de tous les districts de Madagascar* », a déclaré Andry Rajoelina. Un « *Conseil du gouvernement* » sera mis en place lorsque les 11 autres gouverneurs auront été nommés. Il se réunira tous les mois en vue de suivre l'évolution des travaux entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Emergence Madagascar. Les 11 gouverneurs déjà opérationnels ont été invités à mettre en place une collaboration avec les députés et les maires pour déterminer les priorités au niveau de chaque commune et de chaque district.

15/01 - Le président du Sénat, Rivo Rakotovo, demande à la HCC de déclarer la caducité des 14 ordonnances prises en conseil des ministres par le président de la République en 2019. Dans le lot, la loi relative au recouvrement des avoirs illicites, la loi de finances rectificative, un texte modifiant des dispositions de la loi organique relative au Sénat et un texte relatif au régime général des élections et des référendums. Le Sénat, dont les membres sont majoritairement composés des partis de l'opposition, affirme que les différentes étapes pour légiférer par ordonnance n'ont pas été respectées. Si les ordonnances entrent en vigueur dès leur publication, un projet de loi de ratification doit être déposé ultérieurement au Parlement, ce qui n'a pas été fait. « *Il ne s'agit aucunement d'un acte politique, mais d'une prise de responsabilité de l'institution parlementaire qu'est le Sénat. Nous martelons que nous sommes dans un Etat de droit. Il ne devrait donc y avoir aucune dérogation* », a défendu Rivo Rakotovo. Pour certains sénateurs, cette initiative relève d'une décision unilatérale car ni le bureau permanent ni le Sénat n'ont été consultés sur le sujet. Pour *Les Nouvelles*, « *il est clair que les motivations du président du Sénat sont de tout autre nature. En effet, l'ordonnance prise en conseil des ministres en mai 2019, réduisant le nombre des sénateurs de 63 à 18, demeure en travers de la gorge du Sénat. Cette ordonnance constitue une menace réelle pour lui et l'ensemble des sénateurs dont la majorité fait partie du HVM. (...) Une initiative qui ressemble à une tentative de déstabilisation.* »

27/01 - Un avancement spécial pour le Général Fidy. L'ancien aide de camp d'Andry Rajoelina du temps de la Transition a été promu général de brigade. Le fait que son nom n'ait pas figuré parmi ceux des 28 colonels promus au mois de décembre a suscité des débats au sein de l'armée. Sous la présidence Rajaonarimampianina le général Fidimalala Norbert Rafaliarison, considéré comme un élément perturbateur et soupçonné de vouloir renverser le régime, a subi une affectation disciplinaire à Antsiranana. Il occupe actuellement le poste de directeur général de l'Office des transmissions militaires de l'Etat, l'entité qui gère toutes les caméras de surveillance qui ont été installées dans plusieurs quartiers d'Antananarivo.

30/01 - Remaniement du gouvernement¹ - 6 ministres limogés, officiellement pour n'avoir pas atteint les objectifs fixés. 14 autres ont été reconduits à leur poste. La nouvelle formation compte 24 membres avec l'ajout d'un nouveau ministère de l'eau et de l'assainissement et d'un vice-ministère en charge des nouvelles villes et de l'habitat qui aura notamment en charge la concrétisation du très contesté projet « *Tana-Masoandro* ». On remarque également la hausse du nombre de femmes, qui passe de quatre à huit, une avancée dans la promotion de l'égalité du genre dans les affaires publiques.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, Djacoba Tehindrazanarivelo, vient combler un poste laissé vacant depuis quatre mois suite au départ de Naina Andriantsitohaina pour briguer la mairie de la capitale. L'enseignant-chercheur, qui a longtemps exercé en Suisse, est spécialiste du droit international et de résolution des conflits. Il aura la charge de mener la délégation malgache dans les discussions avec la France au sujet de l'épineuse question des îles Éparses. Les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été remerciées. Elles ont payé le prix des grèves illimitées des enseignants, des fraudes au bac et des détournements d'argent sur les primes de fin d'année.

Les entrants sont pour la plupart de jeunes technocrates, venus de l'étranger où ils ont occupé des postes de responsabilité dans leur domaine respectif. Mais il y a aussi d'anciens collaborateurs du président de la République au sein de la présidence. Certains des nouveaux ministres sont le fruit de la campagne de « *recrutement de cerveaux* » initiée par l'Etat pour mettre en place un vivier d'experts dans tous les domaines d'activités. Les ministres issus des provinces côtières sont bien représentés. Le nouveau ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefarivo, est un ancien proche collaborateur de Marc Ravalomanana et du TIM. Il était parmi les juges qui ont dirigé la cérémonie d'investiture de l'ancien président durant la crise de 2002. Avant cette nomination il a été consul général à Marseille entre 2003 et 2009 puis procureur général près la Cour de Cassation. Chaque membre de la nouvelle équipe fera l'objet « *d'évaluations périodiques* ».

31/01 - L'ancien ministre de la justice Jacques Randrianasolo révèle « des pressions » dont il aurait fait l'objet de la part du pouvoir. Il indique avoir fait face aux pressions du bureau de doléances de la présidence et de certains députés qui cherchaient à obtenir la libération des deux députés placés en détention dans le cadre notamment de la vente de la Villa Elisabeth et de trafics illicites de bois précieux. Le procureur général de la Cour d'appel en retraite affirme avoir agi pour défendre l'indépendance des magistrats, quitte à s'opposer au gouvernement. Les observateurs estiment que c'est à cause de son intransigeance en matière d'indépendance de la justice qu'il aurait été limogé, écrit *Tribune*. En septembre 2019 l'ancien ministre avait déclaré à la presse que « *trop de personnes veulent faire le travail de la justice* ». Il en avait profité pour dénoncer les abus d'autorité et les ingérences dans les décisions des magistrats.

Le nouveau ministre Johnny Andriamahefarivo promet de faire mieux que son prédécesseur en termes de changements. Il a annoncé son intention de poursuivre la réforme de l'appareil judiciaire à travers une lutte acharnée contre toutes formes de corruption et de corporatisme qui ont donné une mauvaise image de la justice malgache. « *Halte à la corruption et à l'arrogance, et cessez de mépriser les justiciables* », a-t-il lancé.

► Les élections municipales du 27 novembre

04/01 - 160 candidats-maires ont formulé leurs défenses devant le tribunal administratif. Ils sont issus des 134 communes qui composent la région d'Analamanga qui auraient toutes connues des anomalies ou des tentatives de fraude. Dans la commune d'Antananarivo, c'est le candidat IRK, Naina Andriantsitohaina, qui se trouve dans le collimateur de son adversaire du TIM. On ignore pour l'instant si les plaintes déposées par le candidat sont limitées aux fraudes relatives à la retouche de la liste électorale, une affaire qui concerne principalement la CENI, ou si elles portent également sur des cas de détournement de voix. Les candidats maires ou conseillers qui ne seront pas satisfaits du verdict pourront faire appel devant le Conseil d'Etat, dont la saisine n'a pas d'effet suspensif. Le TIM compte faire pression sur les magistrats du tribunal administratif en organisant un rassemblement au Magro de Behoririka. Le rassemblement sera soutenu par l'alliance des partis politiques de l'opposition (RMDM) et le Mouvement des citoyens contre les fraudes et irrégularités électorales (MCFIE).

A Morondava, le candidat-maire indépendant et maire sortant, Mamy Claver, a été placé en détention provisoire pour cause de fraude électorale bien qu'il mène la course en tête avec 51 % des suffrages exprimés. Selon une station privée de la capitale, il aurait été accusé d'avoir interdit des électeurs de voter en confisquant leurs cartes électorales, ainsi que d'avoir acheté des voix. Les partisans du candidat réclament sa libération sans condition. Selon eux, il est victime d'abus de pouvoir des autorités locales.

08/01 - Audience des contentieux électoraux - Naina Andriantsitohaina et Rina Randriamasinoro devant les juges du tribunal administratif d'Antananarivo. Le candidat-maire du TIM et celui de la plateforme

¹ La composition du nouveau gouvernement : <https://www.madagascar-tribune.com/Dix-ministres-rentants-et-quatorze-ministres-revenants.html>

pro-Andry Rajoelina doivent passer leur grand oral devant les juges et formuler leur défense. C'est à l'issue de cette audience que les juges trancheront sur le dossier et mettront fin au bras de fer très tendu ayant opposé les deux protagonistes.

09/01 - Le tribunal administratif d'Antananarivo a rejeté l'ensemble des requêtes en contentieux électoral déposées par le TIM, jugées « infondées ». Le candidat du parti, Rina Randriamasinoro, ne compte pas en rester là. « *Le TIM n'est pas d'accord avec la décision des juges. Nous allons saisir le Conseil d'Etat et aller au bout de notre démarche* », affirme-t-il. L'une des requêtes portait sur l'annulation des voix obtenues par Naina Andriantsitohaina. « *Le président de la République a manqué d'impartialité en appelant à voter pour lui lors d'une émission* », ajoute-t-il. Si le Conseil d'Etat donne raison aux demandeurs, le droit prévoit que les maires proclamés élus par les tribunaux administratifs soient destitués. Me Nicole Andrianarivoson qui a défendu le candidat Naina Andriantsitohaina n'est autre que l'ancienne conseillère de Hery Rajaonarimampianina.

A Toamasina, l'ancien maire, Rolland Ratsiraka, a également été débouté par le tribunal administratif qui a confirmé la victoire de l'artiste Nantenaina, candidat de la plateforme pro-Rajoelina.

10/01 - Des magistrats de l'ordre administratif impliqué dans le traitement des contentieux électoraux dénoncent les violations de la loi et des procédures dont ils ont été victimes et les manipulations de la justice à des fins politiques. Dans un communiqué ils déplorent « *la partialité de certains chefs de juridiction dans la conduite de plusieurs dossiers.* » Ils pointent notamment du doigt la violation du principe du contradictoire, l'absence de transparence en interne (pièces pouvant servir de preuve écartées), le traitement expéditif de certains dossiers et les pressions exercées sur les magistrats par des membres du ministère de la justice et de la présidence, le non-respect du secret du délibéré et de l'instruction.

La Vérité condamne le soutien apporté à ce « *mystérieux collectif d'hommes et femmes en toge* » par Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM) en prenant en charge la diffusion de ces dénonciations intervenues le jour même de la proclamation des résultats du scrutin pour la capitale. Et d'ajouter : « *la vraie preuve de courage et d'intégrité n'aurait-elle pas été de dénoncer immédiatement les faits allégués pour qu'ils cessent, au lieu de continuer à se prêter à ce qui ne serait donc, si l'on s'en tient aux accusations proférées, qu'une mascarade de justice ?* »

11/01 - « Tentative de muselage », « atteinte à l'État de droit » : ce sont les mots de l'observatoire de la société civile Safidy, qui va saisir le Conseil d'État. Stella Razanamahefa, son porte-parole, affirme que l'organisation a constaté des irrégularités durant la campagne et pendant le scrutin. « *Les juges administratifs nous ont répondu que nous n'étions pas habilités, déclare-t-elle. C'est pourtant la procédure prévue par la loi : à Toamasina et à Toliara nos requêtes ont été acceptées.* » L'observatoire dénonce une interprétation « *fallacieuse de la loi électorale* ». Safidy va se pourvoir en cassation pour réclamer son droit et celui des organisations de la société civile au recours en matière de contentieux électoral en tant qu'observatoire nationale agréé par la CENI. La veille des résultats définitifs, ce sont ces mêmes juges qui ont publié un communiqué de façon anonyme, dénonce-t-il. Clément Jaona, président du SMM, déclare à ce sujet : « *C'est une faiblesse ; un magistrat ne peut pas se cacher derrière une pression. Les pressions politiques n'ont pas à interférer avec leur décision finale. Je ne protège pas ce type de magistrats. Qu'ils quittent leurs fonctions, s'ils ont peur de la pression, poursuit-il. Ils auraient dû saisir le syndicat et le CSM. Mais ils nous mettent devant le fait accompli.* »

11/01 - Naina Andriantsitohaina officiellement élu maire d'Antananarivo. Il pourra s'appuyer sur les 25 conseillers issus de la plateforme pro-Rajoelina mais devra composer avec 25 conseillers issus du TIM et 5 conseillers indépendants qui vont négocier leur soutien. Contrairement à sa prédécesseure, le nouveau maire ne jouira donc pas d'une majorité au conseil municipal. *L'Express* qualifie de « *titanesque* » la tâche qui attend le nouveau maire. L'urgence sociale est décrétée. Huit chantiers sont annoncés pour redonner ses lettres de noblesse à la capitale et en faire « *ville moderne, propre, verte et paisible.* » un redressement qui passe, selon le nouvel élu, par le respect de la loi, le rétablissement de l'ordre et de la discipline., une « *rééducation citoyenne.* »

21/01 - Les quatre sièges du bureau permanent du conseil municipal d'Antananarivo attribués à la plateforme pro-Rajoelina IRK. Ralitera Andriamparany a été élu président du conseil municipal. Le conseil est composé d'un nombre égal de membres IRK et TIM (25 membres chacun).

17/01 - Le nouveau maire d'Antananarivo a donné 10 jours aux employés fantômes de la commune pour prendre leur service ou démissionner. Passé ce délai, des mesures seront prises et des sanctions tomberont, affirme-t-il. Cette menace entre dans le cadre des dispositions arrêtées par le nouvel élu, Naina Andriantsitohaina, pour redresser la situation de la capitale et mettre fin à l'indiscipline et aux incivilités.

18/01 - Les marchands de rue affrontent les forces de l'ordre à Anosibe et Anosizato. Ils contestent l'ordre donné aux policiers de libérer le domaine public. Ces incidents laissent présager d'importantes difficultés aux nouvelles autorités municipales qui se sont fixées comme objectif d'assainir la capitale. Les marchands de rue exigent que leur soient proposés de nouveaux lieux d'implantation pour poursuivre leur commerce.

21/01 - Les marchands informels de la capitale se rebellent contre les mesures d'assainissement décidées par la nouvelle municipalité. Quatre personnes ont été arrêtées et des attroupements ont été dispersés par les forces de l'ordre faisant usage de grenades lacrymogènes. Un attroupement des marchands de rues s'est formé devant l'Hôtel de ville pour exiger que leurs soient attribuées des places sur les marchés. Le maire a reçu trois délégués pour essayer de trouver un terrain d'entente. Des places ont été mises à leur disposition mais ils préfèrent souvent vendre dans la rue pour écouler plus rapidement leurs marchandises.

11/01 - À l'exception de la commune d'Antsiranana, emportée par un candidat indépendant, les cinq autres sièges des chefs-lieux de province ont été gagnés par la coalition pro-régime IRK qui a également emporté les sièges d'Antsirabe, Nosy Be, Taolagnaro et Sainte-Marie. Les élections seront à refaire dans dix communes de l'ex-province de Toliara, dont Morondava.

► Restitution des îles Éparses, diplomatie

18/01 - Îles Éparses : André Rasolo propose une sortie honorable à Andry Rajoelina et Emmanuel Macron. Les négociations sont en stand-by. Le calendrier de la prochaine réunion de la commission mixte franco-malgache qui doit se tenir à Paris n'est pas encore fixé. L'ancien ministre André Rasolo, professeur de sociologie politique et enseignant à l'ENAM, déclare : « *Les deux présidents devraient sortir par la grande porte en maintenant le timing fixé depuis la rencontre qui a eu lieu entre eux au mois de mai 2019. Comme il a été convenu à Paris, le président français devrait être à Madagascar lors de la célébration du 60ème anniversaire de notre indépendance. Ce sera une occasion pour lui d'annoncer aux Malgaches que la France est prête à rétrocéder les îles Éparses et au président malgache de solliciter l'aide de la France pour la sécurisation et l'exploitation de ces îles* ». Pour André Rasolo, il ne s'agirait pas d'une cogestion mais d'une rétrocession appuyée sur un accord attribuant à la France le rôle de partenaire stratégique.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

08/01 - Développement humain en Afrique : Madagascar à la 29e place sur 54 pays en 2018. La Grande île fait partie de la catégorie à IDH faible qui regroupe 31 pays. Elle se place derrière les Comores (23e), le Nigeria (25e), l'Ouganda (26e) et la Mauritanie (28e). Au niveau mondial, le pays est classé au 158^e rang. Le document du PNUD pointe du doigt de fortes disparités régionales.

► Insécurité, dahalo, justice populaire, enlèvements

08/01 - Lutte contre l'insécurité - Le rôle de l'armée réaffirmé par le premier ministre, Christian Ntsay. La situation impose, affirme-t-il, la participation active de l'armée à la lutte contre l'insécurité, au même titre que la gendarmerie nationale et la police nationale. La Réforme du secteur sécurité (RSS) implique une mutualisation des moyens et une restructuration des forces de défense et de sécurité afin de répondre efficacement aux enjeux.

17/01 - Morafenobe : six dahalo abattus. L'intervention des forces de l'ordre et du fokonolona faisait suite au vol de 450 zébus par une bande d'une quarantaine de dahalo armés qui ont attaqué un groupe d'éleveurs se rendant à un marché. Lors de l'affrontement, une trentaine de dahalo ont réussi à s'enfuir avec la totalité du bétail volé. Six poursuivants ont été touchés par les balles des malfrats. Le bétail dérobé a pu ensuite être récupéré.

25/01 - Mandritsara - Six morts et cinq blessés dans le raid d'une bande de 16 dahalo armés qui se sont emparés d'un stock de vanille. Un villageois a été abattu. Un escadron de vingt gendarmes a procédé au bouclage de la zone et s'est lancé à leur poursuite. Un accrochage s'est produit et cinq dahalo ont été abattus.

27/01 - Miandrivazo - Un sergent-chef tué dans une embuscade tendue par 17 dahalo dans une zone isolée et dangereuse. La victime appartenait aux éléments de la Zone rurale prioritaire de sécurité. Avec trois collègues il escortait un troupeau de bovidés.

08/01 - A Soavinandriana, deux gendarmes tirent sur des membres du fokonolona, faisant trois morts et cinq blessés. Un abus de pouvoir assorti d'une extorsion de fonds. Les auteurs sont deux gendarmes

qui ont forcé un marchand de poisson à leur donner de l'argent, selon les habitants. Lorsque le vendeur a rejeté la demande, la réponse a été violente. « *Ils l'ont tabassé jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Les gens se sont donnés la main pour l'évacuer dans un centre de santé local* », a expliqué un témoin. Face à la colère de la population, les gendarmes ont pris la fuite et sont rentrés chez eux. La foule a fait le siège de leur refuge pour exiger qu'ils en sortent et soient livrés à la vindicte populaire. Les gendarmes ont riposté en tirant à balles réelles. Des renforts ont été dépêchés sur place pour disperser la foule et rétablir le calme.

09/01 - Les affaires mettant en cause les éléments de la gendarmerie se multiplient depuis le début de l'année, constate *Les Nouvelles*. Cinq gendarmes ont été jetés en prison pour des meurtres ou des mauvais traitements. La rigueur est de mise au sein de la gendarmerie nationale malgré les bavures commises par certains éléments, a déclaré le secrétariat d'Etat dans un communiqué.

16/01 - Vangaindrano : lynchage à mort d'un jeune homme pour vol de 50 kg de café. Après avoir pris connaissance de l'acte commis à son domicile, la victime s'est mise à la poursuite de l'intrus avec le concours de la population. Intercepté, le voleur a été roué de coups et lapidé. Il a succombé à ses blessures. Les forces de l'ordre sont arrivées sur les lieux trop tardivement pour s'opposer à cette vindicte populaire.

17/01 - Ambohijanahary : deux voleurs évitent une vindicte populaire. La femme victime du vol a donné l'alerte et la foule s'est lancée à la poursuite des fuyards qui ont échappé de peu à la justice populaire. Les voleurs ont finalement été remis entre les mains de la gendarmerie d'Ambohibao.

18/01 - Andranovao Maintirano : deux voleurs lynchés à mort. Les assaillants se sont emparés de deux bovidés avant de prendre la fuite. Fort d'un renseignement, le fokonolona s'est lancé à la poursuite des dahalo, sans avertir la gendarmerie. Les suspects identifiés ont été rattrapés et la foule en furie les a roués de coups et exécutés. La gendarmerie locale a annoncé que toutes les personnes impliquées dans cette exécution sommaire seront arrêtées.

28/01 - Un chef fokontany de Farafangana a été décapité par quatre malfaiteurs armés. Incriminé, son prédécesseur a failli être lynché par la foule. Les malfaiteurs se sont emparés de passeports de bovidés et de documents officiels. « *Les brigands ont pris leurs jambes à leur cou avec la tête de la victime, pour qu'elle ne soit pas enterrée dans le tombeau familial, selon le rite local* », rapporte la gendarmerie. Mise en cause par la population, un ancien président du fokontany a été désigné à la vindicte populaire. La tentative de lynchage n'a pas abouti grâce à l'intervention des forces de l'ordre. La personne incriminée a été mise en sécurité à la brigade de Farafangana.

31/01 - Une foule tumultueuse s'est amassée devant le commissariat d'Arivonimamo pour réclamer la tête de deux hommes enquêtés pour soupçon de vol d'une jeune femme. Le pire a été évité de justesse grâce à l'interposition de la gendarmerie, du maire et du procureur. L'un des deux suspects a été blessé. La police cherche à savoir si cette jeune femme, compagne de l'un des prévenus, devait être vendue et envoyée à l'étranger.

13/01 - Kidnappings - La Section des recherches criminelles de la gendarmerie a procédé à six arrestations. Cinq suspects arrêtés seront traduits devant le parquet. Le sixième est tombé sous les balles des gendarmes. Ce multirécidiviste, impliqué dans une dizaine de raptus contre rançon, devait conduire les agents jusqu'à ses comparses lorsqu'ils se serait jeté sur un gendarme, amenant celui-ci à le neutraliser.

► Justice

18/01 - Députés de Fandriana et de Mahabo : « Leur libération relèverait d'une illégalité », déclare le ministre de la justice, Jacques Randrianasolo. Les deux députés sont incarcérés depuis plusieurs mois. « *Ils ont été placés sous mandat de dépôt bien avant d'être élus députés* », a rappelé le ministre. Et d'ajouter qu'« *une éventuelle libération de ces derniers relèverait d'une illégalité flagrante et du non-respect des lois en vigueur* ». Il annonce vouloir s'en tenir au cadre légal et refuser de céder aux pressions des membres de la Chambre basse. « *Nous avons expliqué à l'Assemblée nationale qu'il n'était pas possible d'accepter sa demande, puisque ce serait aller à l'encontre de la Constitution* », a déclaré le ministre. Et d'ajouter : « *Un placement en détention préventive est une décision de justice. Pareille démarche de l'Assemblée nationale ne peut pas effacer un acte juridictionnel.* » Christine Razanamahasoa, présidente de l'Assemblée, avait d'ailleurs indiqué que « *la décision de la commission [de levée de l'immunité parlementaire] ne contraint en rien les autorités judiciaires.* » La décision demandant la suspension des poursuites et la libération provisoire de ces deux élus a été prise durant la dernière session du Parlement. La plupart des élus ayant validé la résolution ont dénoncé « *un complot politique* » à l'encontre de leurs collègues.

23/01 - La société civile satisfaite du rappel à la loi effectué par le ministre de la justice concernant les affaires judiciaires des députés de Fandriana et de Mahabo. Pour rappel, le député de Fandriana, Hasimpirena Rasolomampionona, ancien directeur des services fonciers, est soupçonné d'avoir vendu, pour son compte personnel, la Villa « Elisabeth », un domaine appartenant à l'Etat. Le second, Ludovic Raveloson, a été condamné à une peine d'emprisonnement ferme de cinq ans pour les chefs d'inculpation « *d'exploitation illicite de produits forestiers* », de « *mise en circulation illicite de produits forestiers* » et d'« *abus de pouvoir* ». D'autres chefs d'inculpation pèsent sur lui, notamment celui de meurtre, pour lesquels il est en attente de son jugement. La société civile souligne que le concept constitutionnel d'indépendance de la justice n'autorise aucune pression extérieure, y compris de la part du pouvoir législatif. Les récentes manœuvres de certains députés visant à soustraire à la justice leurs deux collègues sont condamnables. Les deux mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt avant d'être élus députés. Ils ne peuvent donc bénéficier d'une quelconque immunité parlementaire. Le ministre rejette ainsi à juste raison la résolution de la Chambre basse appelant à la libération des deux députés.

18/01 - Tous les employés qui travaillent au palais de justice à Anosy, magistrats, greffiers, avocats et notaires seront équipés d'un badge donnant accès à des espaces dédiés. Les accès seront différents pour les employés et les justiciables, annonce le ministre Jacques Randrianasolo. Le ministère entend également renforcer la lutte contre les rabatteurs qui gangrènent le monde de la justice. Dans le cadre de cet assainissement, 78 caméras de surveillance ont été installées au tribunal. « *L'objectif est de renforcer au maximum la lutte contre la corruption* », a-t-il expliqué. Ce combat contre la corruption sera aussi renforcé durant le concours d'entrée à l'ENMG.

► Conditions carcérales

02/01 - Lors de ses vœux de fin d'année Andry Rajoelina a annoncé des grâces et des réductions de peines pour différentes catégories de prisonniers. Pour les réductions de peine : 3 mois pour ceux qui ont été condamnés à un an de prison jusqu'à 12 mois pour ceux qui ont été condamnés à des travaux forcés. Les prisonniers condamnés pour des peines ordinaires ayant accompli 5 ans de prison et âgés de 50 ans pour les femmes et 55 pour les hommes bénéficieront d'une grâce présidentielle. De même pour ceux qui ont été condamnés pour des crimes et ayant accompli 15 ans de prison et âgés de plus de 60 ans pour les femmes et plus de 65 ans pour les hommes. Le président de la République va libérer également les mineurs en réclusion criminelle ayant accompli la moitié de leur peine. 1 114 détenus devraient bénéficier de cette grâce présidentielle. Environ 500 d'entre eux seraient libérés dans l'immédiat.

14/01 - Administration pénitentiaire : recrutement de 500 agents. Ce recrutement aurait dû avoir lieu en 2018 mais suite aux polémiques autour de la suspicion de corruption, les épreuves de présélection et d'admissibilité à l'ENMG ont été annulées et le concours de recrutement des agents pénitentiaires à l'ENAP a aussi fait l'objet d'une enquête. Le concours, qui doit avoir lieu en avril, sera placé sous haute surveillance. Malgré les efforts entrepris ces dernières années, le ratio est d'un agent pénitentiaire pour une douzaine de détenus, voire une quinzaine au niveau de certains établissements. Ce qui est encore très loin de la norme internationale qui exige un agent pour 5 détenus.

► Gouvernance

23/01 - Pire classement de Madagascar depuis 2012 dans le classement annuel de Transparency International². Dans son rapport sur l'Indice de perception de corruption, la Grande île passe du 152^e rang en 2018 au 158^e en 2109. La Grande île obtient une note de 24/100 contre 25/100 l'année d'avant, 8 points de moins qu'en 2012, et reste bien en-dessous de la moyenne africaine. Ketakandriana Rafitoson, secrétaire exécutive de Transparency International-Initiative Madagascar (TI-IM), explique cette contre-performance par le manque d'intégrité politique qui prévaut dans le pays. Peuvent être cités : l'opacité des sources de financement politique qui constitue un frein à la construction d'une relation de confiance entre politiciens et citoyens et constituent une porte ouverte aux financements illicites ; le non-plafonnement des fonds de campagne qui accentue les inégalités des chances entre compétiteurs politiques et favorise l'augmentation des risques de corruption électorale et d'achats de vote ; l'omniprésence et l'influence de certains opérateurs privés qui fragilisent l'Etat tout en accélérant la cartellisation de l'économie ; la persistance de la protection politique et du corporatisme qui l'accompagne. Le directeur général du Bianco, Laza Eric Donat Andrianirina, reconnaît également que beaucoup d'efforts doivent être fournis, surtout concernant les problèmes de détournement des ressources publiques. TI-IM recommande au gouvernement de renforcer le système de redevabilité, de promouvoir une réelle séparation de pouvoirs et de s'assurer que les budgets et services publics ne sont pas sous l'emprise d'intérêts particuliers ou de relations personnelles. Il convient également de réglementer et de

² Cf. Blog Justmad - <https://p5.storage.canalblog.com/59/78/448497/125794967.pdf>

contrôler le financement politique, de renforcer l'intégrité électorale, de prévenir et de sanctionner les campagnes de désinformation, de protéger les lanceurs d'alerte et les journalistes qui dénoncent entre autres les actes de corruption, soutient l'organisation. Alors que l'État prône une tolérance zéro contre la corruption et a l'ambition de réaliser un score de 50/100 à l'IPC d'ici 2025, des mesures drastiques doivent être prises pour joindre les actes aux paroles, écrit *Midi*.

24/01 - « Indice de démocratie : Madagascar gagne 10 places », titre *Les Nouvelles*, le jour même de la publication des résultats désastreux de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International. La Grande île se trouve à la 85e place mondiale et fait partie des dix premiers pays les plus démocratiques en Afrique. Elle a progressé de 10 places par rapport à 2018 au niveau mondial et de 6 au niveau continental, selon le rapport 2019 de l'Economist intelligence unit (EIU). La façon dont se sont déroulées les différentes élections de 2019 serait à l'origine de ce score. Les législatives et les communales ont pu se tenir dans le calme. C'est aussi en 2019 qu'a eu lieu la passation de pouvoir entre un président sortant et un président entrant, tous les deux démocratiquement élus. Une grande première à Madagascar mais également sur le continent africain. Toutefois, à l'exception de Maurice, Madagascar, tout comme le Sénégal qui le devance d'un rang, est classé pays à « *démocratie hybride* », en transition entre régimes autoritaires et régimes démocratiques.

04/01 - Polémiques autour de la distribution d'une somme de 65 000 Ar qu'Andry Rajoelina a offert aux fonctionnaires en guise de prime de fin d'année. Des agents de l'Etat se plaignent d'avoir été mis à l'écart, certains n'ont reçu que 2 000 ou 3 000 Ar. « *Une grande suspicion de détournement commence à se poindre dans les rangs des fonctionnaires* », écrit *Midi*. Les suspicions visent particulièrement les responsables régionaux chargés de la répartition des fonds. La ministre de l'éducation nationale justifie la situation dans son département en expliquant que la somme allouée a été répartie entre tous les personnels en fonction, au-delà des 92.000 fonctionnaires enregistrés dans le logiciel Augure. Des explications qui n'ont pas convaincu les destinataires de cette prime de fin d'année, de fortes suspicions de détournement persistant au niveau du ministère. Mécontents, des enseignants en déclenché un mouvement de grève. Une somme de 135 millions Ar, destinée à plus de 530 fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale dans la région Atsimo Atsinana aurait été dérobée. Le domicile des parents du directeur régional de l'éducation nationale où les fonds auraient été conservés a été attaqué et vandalisé. Le père du fonctionnaire et une autre personne auraient été blessés. D'autres départements ministériels sont également concernés par ces polémiques. Le ministère de la justice n'a pas été épargné, obligeant le ministre, Jacques Randrianasolo a affirmé que les 6 000 employés de son ministère obtiendront tous la totalité de la prime de 65 000 Ar annoncée.

08/01 - L'inspection générale de l'Etat (IGE) diligente une enquête sur la distribution de la prime de fin d'année octroyée aux fonctionnaires. Toute distribution qui ne correspondrait pas au montant fixé en conseil des ministres ne suit pas l'ordre du président de la République, affirme un communiqué du gouvernement. L'IGE va enquêter pour connaître l'identité de ceux qui sont à l'origine de cette situation. Un mouvement de grève affecte certains établissements d'enseignement et prend de l'ampleur. Des responsables auraient contraint des enseignants à signer une attestation de perception de la somme annoncée alors qu'une somme inférieure leur était attribuée.

Pour *L'Express*, « *c'est le moment ou jamais de procéder à un assainissement général dans tous les départements ministériels pour mettre fin à la mauvaise éducation, pour éradiquer les chasseurs de prime. Grâce à Augure, le logiciel qui a déterré les fonctionnaires fantômes de leur tombe, le ministère des finances et de l'économie devrait connaître le nombre exact des agents de l'Etat en fonction pour lesquels la présidence a débloqué le montant total à distribuer. Il ne devrait donc pas y avoir une erreur sur le nombre, à moins qu'il en soit de la liste des fonctionnaires comme il en est de la liste électorale, avec autant de doublons que d'omis.* »

14/01 - Prime de fin d'année - Les enseignants des établissements publics d'Antananarivo intensifient leur grève. « *Nous ne reprendrons les cours que lorsque qu'Andry Rajoelina aura confirmé que c'est bien lui qui a décidé que les fonctionnaires du ministère central sont les seuls bénéficiaires de la somme de 65 000 Ar, selon les dires des responsables du ministère. C'est la sous-estimation dont les enseignants sont victimes que nous contestons. Etant fonctionnaires comme les autres, pourquoi ne nous donne-t-on que les miettes ?* », déclare un enseignant. Le ministère, vivement critiqué dans cette affaire, tente de sauver la face et annonce être en contact avec les grévistes. Des lycéens de la capitale ont manifesté pour exiger la reprise des cours.

17/01 - Un retour à la normale se dessine au sein de l'éducation nationale suite aux explications apportées par la ministre Volahaingo Marie Thérèse et aux engagements pris en faveur de compensations au profit des enseignants qui n'ont pas bénéficié de la prime de fin d'année. Des enseignants de la capitale ont invité leurs collègues à ne pas se laisser manipuler par le syndicat Speed qui obéissent, selon eux, à des objectifs politiques inavoués.

21/01 - Prime de fin d'année : Andry Rajoelina tacle ses ministres. Il a affirmé devant la presse ne jamais avoir donné l'instruction de distribuer de l'argent. « *Il était question de panier garni, comme on a l'habitude de le faire chaque année dans les ministères et dont la valeur était estimée à 65 000 Ar.* » Le chef de l'Etat estime que la polémique n'aurait pas eu lieu si des membres du gouvernement avaient respecté la décision prise en conseil des ministres, à savoir la remise d'un panier garni aux seuls employés des directions centrales des ministères. Cette mise au point coïncide avec l'évaluation des membres du gouvernement un an après leur prise de fonction. Certains risquent de faire les frais de cette polémique qui a été jusqu'à provoquer des mouvements de grève. Un remaniement gouvernemental est annoncé. La rigueur sera de mise dans la formation du prochain gouvernement, annonce-t-on.

22/01 - Affaire des « paniers garnis » : des cas de détournements se confirment suite à l'enquête conduite par l'Inspection générale de l'Etat. Pour les régions Bongolava et Vakinankaratra par exemple, des personnes qui auraient émargé pour 65 000 Ar. n'auraient finalement pu percevoir que 2 900 Ar. Les responsables encourraient des sanctions pénales.

17/01 - La chasse aux fonctionnaires fantômes se poursuit et sera intensifiée. Selon un communiqué du conseil de ministre, leur nombre, comptabilisé grâce au nouveau logiciel Augure, serait de 23 437. Avec un total de 187 998 fonctionnaires et contractuels, l'Etat débourse environ 2 400 milliards Ar chaque année pour les soldes, ce qui représente 28,6 % du budget de l'Etat. Des investigations sont en cours afin de connaître de quels ministères et services ces fonctionnaires fantômes relèvent. Tous les agents de l'Etat identifiés comme fantômes seront rayés de la fonction publique et poursuivis en justice, annonce la ministre du travail et de la fonction publique, Gisèle Ramampy. L'UE a accordé une importante dotation d'équipements et de matériels informatiques d'une valeur de 500 000 dollars destinés à la diffusion l'application Augure dans les services. Le logiciel permettra en outre d'informatiser la gestion de carrière et de compétence de tous les agents de l'Etat.

21/01 - Une réforme de l'armée inévitable, selon Christian Ntsay. « *Aucune forme de développement n'est envisageable sans la stabilité en termes de sécurité* », a-t-il lancé. Les anciennes structures mises en place en 1960 sont selon lui inadaptées à l'actuel processus de développement. La presse s'interroge sur la portée de ces propos. « *Comment voulez-vous qu'on soit convaincu de votre réforme si vous ne faites pas d'abord un constat de la situation* », écrit un lecteur de *Tribune*. Chacun sait notamment que l'armée malgache compte presque autant de gradés que d'hommes de troupe, une pyramide inversée depuis longtemps pointée du doigt.

22/01 - Une douzaine de dossier impliquant d'anciens ministres ont été transmis par la HCJ à l'Assemblée nationale qui aura à statuer sur la mise en accusation des personnalités mises en cause. L'identité des personnalités ni la nature des affaires n'ont été révélées par le procureur général de la Cour suprême qui représente le ministère public auprès de la HCJ. Selon *L'Express*, il devrait s'agir d'anciens membres du gouvernement de la précédente administration et de la période transitoire. Les affaires vont du détournement de deniers publics à des soupçons de malversation dans la vente de domaines privés de l'Etat et des cas d'abus de fonction. Il y a également des cas de perception de gratification induue venant d'opérateurs privés et d'implication dans l'exportation illicite de bois précieux. L'année dernière, l'attente de l'élection des représentants de la nouvelle Assemblée nationale au sein de la HCJ a été fréquemment mise en avant comme raison du non-engagement de la procédure de mise en accusation. Les députés ont élu leur représentant au sein de cette Cour lors de la dernière session ordinaire. Les élus concernés viennent de prêter serment. La loi prévoit qu'« *à la réception du dossier, le bureau permanent procède dans le délai de trois mois à la création d'une commission d'enquête spécialement créée à cet effet.* » Les douze dossiers devraient être pris en main par les députés lors de la session de mai. *Les Nouvelles* rappelle que cette procédure a fait l'objet des vives critiques : elle favoriserait l'impunité des hauts responsables. Le cas d'un ancien chef de gouvernement en 2018 a été cité comme exemple. Poursuivi pour des affaires de détournements, la procédure n'a pas abouti après que le Parlement de l'époque a rejeté la proposition de mise en accusation. La majorité des élus étaient des alliés du pouvoir dont faisait partie l'ancien premier ministre...

23/01 - Deux dossiers de détournements et de marchés fictifs impliquant Maharante Jean de Dieu, ancien ministre des postes et télécommunications, sont désormais traités par la HCJ. Ayant rejeté en bloc l'accusation portée à son encontre à propos de l'affaire de détournement de deniers publics d'un montant de 5 milliards Ar., le nom de cette grande figure du régime Rajaonarimampianina se trouve cité dans un autre dossier. Il s'agirait d'un marché fictif d'un montant de 700 millions Ar. destiné à la dotation de matériels informatiques au Centre incubateur de Fianarantsoa. Le dossier aurait été découvert par l'Inspection générale de l'Etat suite à la dénonciation d'un fournisseur du ministère qui aurait réclamé le paiement de ses factures impayées. Les investigations auraient révélé qu'il n'y a jamais eu de livraison. Il serait également question de non-respect des procédures de passation des marchés publics. Depuis sa résidence en France, Maharante Jean de Dieu avait nié en bloc les faits qui lui sont reprochés dans la première affaire.

22/01 - L'ancien DG de la société d'État Kraomita Malagasy, Arsène Rakotoarisoa, a été interpellé. Il est soupçonné d'être impliqué dans des dossiers de corruption de haut niveau. L'audit du bilan 2018 aurait révélé plusieurs anomalies. Entre autres, un vol de 34 000 tonnes de chrome, l'exportation frauduleuse des produits de l'entreprise, des cas de favoritisme, des créances douteuses, une fixation abusive du prix de vente des produits ainsi que la détention et l'usage personnel des biens appartenant à la société. Des malversations qui auraient provoqué un énorme préjudice à la société, dont une dette colossale de 101 milliards Ar. Suite à cette affaire, Kraomita Malagasy s'est trouvée dans l'incapacité de payer les salaires et les charges sociales et a eu des difficultés à honorer ses créances. Selon *Midi*, . *La Vérité* cite les noms de l'ancienne première dame et de l'ex-homme fort du régime HVM, Henri Rabary-Njaka. Suite à son audition l'ancien DG de Kraoma a été déféré au Pôle anti-corruption. Arsène Rakotoarisoa et trois autres personnes ont été placées sous mandat de dépôt par le Pôle anticorruption.

Malgré les efforts de redressement de Kraomita Malagasy engagés depuis un an, sa situation financière n'est toujours pas rétablie. Un partenariat officiel avec une société russe a été enclenché en 2018 et officialisé en Kraoma Mining en mars 2019. 16 millions de dollars de bénéfices annuels étaient attendus de cet accord avec la société russe Ferrum Mining mais pour l'heure la situation reste très incertaine, les salaires sont payés par intermittence. Un cadre évoque des détournements de minerai. Le ministère serait à la recherche de nouveaux partenaires en Malaisie et à Dubaï. Des salariés demandent que soient divulgués les accords signés avec les Russes. Des Chinois exercent une activité d'exploitation d'or illégale dans les carrés miniers de Kraoma, ave semble-t-il, l'aval de la société.

23/01 - « Que sont devenus les tracteurs stockés à lavoloha ? », s'interroge l'agence malgache de presse. Le détournement au niveau de la Kraomita Malagasy pour un montant dépassant la centaine de milliards Ar accapare l'attention mais il existe des détournements des deniers publics qui sont tombés dans l'oubli. C'est le cas notamment de la centaine de tracteurs indiens Farmtrac importés en 2017 et parqués au palais présidentiel depuis la période de Transition. Au fil du temps, ils ont été volés ou victimes de vols de pièces détachées. En 2018, un opérateur économique a accepté de les remettre en état pour les commercialiser mais il en a été empêché par des tracasseries administratives de l'entourage de la présidence. « *En fait, ce sont les hommes proches du pouvoir qui ont 'confisqué' ces tracteurs pour leur profit personnel au détriment de leurs destinataires initiaux, les agriculteurs* », écrit l'agence, qui estime qu'il ne serait pas difficile de savoir où se trouvent aujourd'hui tous ces tracteurs détournés.

22/01 - Réforme de l'état civil : le principe d'identifiant unique se précise. La digitalisation et l'e-gouvernance en seraient les clés de voûte. « *Il est malheureux de savoir qu'à Madagascar, environ 25 % de la population ne dispose pas d'acte d'état civil. Des personnes considérées comme inexistantes pour diverses raisons, telles que la naissance hors du système de santé publique. Il est important de connaître ces personnes. Ce, pour qu'elles jouissent de leurs droits. Mais également pour disposer de données fiables sur la population* », déclare Valéry Ramonjavelo, secrétaire générale de la présidence de la République. Un identifiant unique sera attribué à chaque Malgache. Les données relatives à la personne seront mises à jour de façon automatique et périodique via un réseau informatisé allant des fokontany et des centres de santé jusqu'aux districts, régions et ministères centraux. Le dispositif pourrait être utilisé pour la confection et la mise à jour des listes électorales.

► Politique migratoire, traite

10/01 - Madagascar est le troisième pays pourvoyeur de main d'œuvre à Maurice. Près de 4 500 malgaches travaillent dans le secteur manufacturier mauricien qui compte actuellement 45 000 travailleurs étrangers.

11/01 - Une dizaine de Malgaches employés à Maurice saisissent l'ambassade pour dénoncer le non-respect de leurs conditions d'embauche, les mauvaises conditions de travail et la maltraitance dont ils se disent victimes. Arrivés à Maurice avec un contrat malgache pour un emploi de marin, ils ont été affectés à une usine de conditionnement de poisson à Rose-Hill, contraints à travailler 7 jours sur 7 et hébergés dans un dortoir de l'entreprise, sans contrat de travail mauricien. Refusant de reprendre le travail le 3 janvier, un agent de sécurité leur a annoncé que l'employeur voulait les expulser sur le champ. Le ministère du travail mauricien a décidé de lancer une enquête.

06/01 - Six Chinois dont une femme arrêtés dans un hôtel d'Ivato pour suspicion de trafics d'êtres humains. Arrivées à Madagascar en décembre, une vingtaine de jeunes femmes ont répondu à leur invitation. Les Chinois comptaient épouser des femmes malgaches dans le but de faciliter leur expatriation. Trois d'entre eux auraient déjà contracté un mariage. D'après les services de police, il ne s'agissait que d'un subterfuge visant à livrer ces femmes à d'autres formes d'exploitation. La principale suspecte recevait plus de 20 millions

Ar pour chaque jeune femme épousée. Le compte Facebook *Justice Madagascar* conteste la suspicion de trafic d'êtres humains. « *Peut-on disposer de son corps librement à Madagascar ou à l'étranger lorsqu'on est majeur ? (...) On n'a pas très bien compris comment une dame qui a rapproché un majeur Chinois et une majeure malgache peut être taxée de vendre des femmes malgaches alors que la mairie a consacré officiellement leur union. En vertu de quelle loi malgache a-t-on poursuivi cette chinoise ?* », s'interroge-t-il.

16/01 - Trafic de femmes vers le Sri Lanka : trois proxénètes, dont deux Chinois, placés sous mandat de dépôt. Le Service central des enquêtes spécialisées de la police a déjoué le projet des passeurs d'envoyer des jeunes femmes malgaches au Sri Lanka pour les livrer à la prostitution. Le mode opératoire d'utilisait les réseaux sociaux pour proposer des offres attractives. L'arrestation d'une de leurs proies au moment de l'embarquement à l'aéroport d'Ivato a permis de les démasquer. Pour *La Vérité*, la filière prostitution locale tend à s'internationaliser et se tourne de plus en plus vers l'Asie.

23/01 - Trois passeurs malgaches ont été jetés en prison. Ils sont impliqués dans une affaire d'immigration clandestine d'une dizaine d'Africains (Rwandais, Burundais et Guinéens) vers Mayotte, via la plaque tournante des trafics que constitue Nosy be.

21/01 - Forte augmentation des frais de visa pour la France. Plus de 300 000 Ar [80 euros] à payer pour un visa court séjour dans la zone Schengen. « *L'augmentation des frais de visa résulte d'une décision de l'UE qui s'impose à l'ensemble des Etats membres de l'espace Schengen* », souligne l'ambassade de France. Les demandeurs malgaches ont exprimé leur mécontentement et dénoncé les conditions de délivrance de ces visas. La société TLS Contact chargée de l'instruction des dossiers pour le compte de l'ambassade ne rembourse pas les frais perçus en cas de refus. En cas de renouvellement de la demande, il faut régler un nouvelle fois des frais de dossier et nombre de lettres d'engagement de retour au pays sont jugées non fiables.

► Droits des femmes, VBG

14/01 - La HCC a déclaré conforme à la Constitution et aux conventions et protocoles internationaux la loi relative aux violences basées sur le genre³. Il ne reste plus donc que la promulgation par le président de la République pour qu'elle soit appliquée. « *Une grande victoire pour les droits des femmes et des enfants victimes et une avancée vers la fin de l'impunité et davantage de justice sociale* », déclare Mialy Rajoelina, première dame et ambassadrice du FNUAP.

27/01 - Droits des femmes : des dispositions sont encore discriminatoires et en retrait par rapport au Protocole de Maputo de 2004, charte relative aux droits des femmes africaines, fait observer le directeur des droits des femmes au ministère de la population, Rova Harimboahangy Rabetaliana. Et de citer la loi de 2007 stipulant que le mari est le chef de famille et le seul détenteur du livret de famille, ainsi que la loi de 1968 accordant aux cohéritiers la possibilité d'octroyer aux héritières l'équivalent en argent de leur héritage. A noter également la répression de l'avortement en toutes circonstances, selon l'article 317 du code pénal et l'article 28 de la loi de 2017.

► Droits de l'enfant

11/01 - L'Office national de l'enseignement privé (ONEP) a enregistré 15 plaintes des parents d'élèves victimes de maltraitance au sein de leur établissement durant les 10 derniers mois. Ces plaintes concernent des coups, des blessures et des tortures morales infligés par des instituteurs d'écoles privées d'Antananarivo. Des sanctions ont été prises à l'encontre de quatre enseignants. L'ONEP indique que beaucoup de parents ont peur de dénoncer les auteurs des violences à l'école par crainte de représailles. Le phénomène serait plus répandu que les quelques cas révélés par les services concernés.

28/01 - Morombe - La prostitution infantile s'amplifie en lien avec divers projets en cours dans le district : réhabilitation et extension du périmètre Bas-Mangoky, réhabilitation de canaux d'irrigation, projets d'amélioration de la filière rizicole, construction de routes et de ponts sur la RN9. De jeunes adolescentes se prostituent, souvent à l'initiative des parents pressés par la pauvreté, qui envoient vendre le corps de leurs enfants à ces travailleurs nouvellement installés. Nombreuses sont celles qui tombent enceintes, abandonnent leurs études et s'exposent aux maladies sexuellement transmissibles. Les autorités locales et les élus s'alarment de cette situation qui a engendré, par ailleurs, la hausse de la consommation de drogues par les jeunes.

³ Rappel du contenu de la loi : <http://www.midi-madagasikara.mg/a-la-une/2020/01/14/loi-sur-les-vbg-la-peine-la-plus-lourde-5-ans-demprisonnement-et-4-millions-dar-damende/>

► Université, éducation

12/01 - Sur les 120 Instituts supérieurs de paramédicaux recensés, 30 sont en situation irrégulière. Le ministère procède actuellement à des contrôles.

14/01 - Les enseignants-chercheurs du Seces section Antananarivo poursuivent leur grève. Les entrées du campus ont été bloquées. Les étudiants craignent que cette grève ne s'éternise et compromette l'issue de l'année universitaire. Les perturbations durent depuis cinq mois. Pour *Midi*, on ne sait pas grand-chose des revendications des universitaires si ce n'est qu'elles correspondent au paiement de diverses indemnités cumulées depuis 2009. Selon des sources concordantes, « *Les 2 700 membres du Seces exigent en tout et pour tout 307 milliards Ar à l'Etat malgache* ». Une somme colossale que le budget de l'Etat est dans l'incapacité de débloquer.

17/01 - Université d'Antananarivo : un ultimatum de 72 heures adressé par les étudiants aux responsables pour qu'ils trouvent une solution aux revendications des enseignants du Seces. Ils appellent les professeurs à reprendre les cours, suspendus depuis 4 mois. « *S'il n'y a pas retour des cours dans trois jours, nous descendrons dans la rue* », lance leur porte-parole. Le Seces de Fianarantsoa a également décidé la suspension des activités pédagogiques. Le syndicat réclame une nouvelle fois la démission de la ministre de l'enseignement supérieur. *Midi* s'interroge sur le bienfondé des indemnités de recherche de 800 000 Ar qui sont en principe accordées aux universitaires et dont certaines ne leur auraient pas été versées depuis de nombreuses années. On ignore combien, parmi les 2700 chercheurs malgaches, effectuent réellement des recherches. On ignore également tout des résultats de ces recherches et de leur impact sur le quotidien des Malgaches.

27/01 - L'autonomie des universités compromise. « *Les statuts régissant les universités ainsi que leur autonomie sont en périls* », alertent des universitaires qui craignent que des dispositions législatives portent atteinte à cette liberté. L'objectif de ces dispositions serait d'imposer aux universités de rentrer dans les rangs en leur appliquant le carcan des établissements publics. « *Tout comme la Banque centrale préserve la souveraineté financière, les universités par leur autonomie, dont la fameuse franchise, préservent les valeurs universelles comme il est mentionné dans la Constitution de 2010* », expliquent-ils.

28/01 - Protestations des étudiants contre la grève des enseignants-chercheurs. Cris, tapages, bombes lacrymogènes, jets de pierres et barrages ont perturbé le quartier de Vontovorona. Les étudiants de l'Ecole supérieure polytechnique sont descendus dans la rue pour manifester leur mécontentement face à la grève des enseignants-chercheurs qui se prolonge depuis 4 mois. Le Seces campe sur ses positions et revendique toujours le paiement de primes et d'heures supplémentaires.

29/01 - La présidence de l'université d'Antananarivo annonce qu'elle est en train d'identifier les étudiants « perturbateurs ». « *Pour l'instant, nous procédons à une enquête sur ces meneurs de grève et agitateurs. Nous pourrions prendre des mesures telles que le passage en conseil de discipline ou le renvoi, selon la gravité du manquement* », prévient un responsable.

25/01 - La société civile dresse un constat alarmant sur l'éducation, l'enseignement primaire en particulier. Selon un consortium d'organisations de la société civile, le droit à une « *école primaire gratuite, obligatoire et de qualité* » est loin d'être respecté sur la Grande île où 1,4 millions d'enfants de 6 à 10 ans ne sont pas scolarisés selon les chiffres de l'Unicef. Face aux statistiques accablantes, une cinquantaine d'organisations de la société civile demandent des engagements concrets de l'Etat. Pour Hery Rason, directeur de l'ONG et membre de la Jeune chambre internationale, « *la cause profonde de la plupart de nos problèmes à Madagascar, c'est l'éducation. Donc, si on veut aller vers un développement réel, c'est l'éducation qui est la priorité.* » Ce secteur ne semble pas avoir été une priorité pour les autorités depuis des années. Le budget alloué à l'éducation ne cesse de diminuer et représente aujourd'hui seulement 2,8 % du PIB. « *On ne peut pas tout mettre sur le compte de la pauvreté*, estime Antonia Rakotoarivelo, magistrate et fondatrice de l'Albert-Einstein Schule. *L'Etat s'est engagé à signer une convention internationale qui exige que l'on alloue 5 % du PIB et 30 % au moins de dépenses publiques en éducation. (...) Nous pensons qu'en plaidant pour augmenter ce budget, c'est possible de le faire.* » Augmenter le budget de l'éducation pour permettre un enseignement gratuit et de qualité pour tous. C'est la demande principale de la société civile. Car la gratuité de l'école est loin d'être effective : les ménages financent l'éducation à hauteur de 40 % du budget. La qualité elle aussi fait défaut puisque 65 % des professeurs seraient sans diplôme.

► Santé

08/01 - Lutte contre la malnutrition : implantation d'une usine de production de compléments alimentaires dans le Grand Sud en partenariat avec la Fondation Mérieux. Le géant de l'industrie pharmaceutique mondiale a rendu visite à Andry Rajoelina et à son épouse, présidente de l'association Fitia qui lutte contre la malnutrition. Cette initiative entre dans le cadre des « *Velirano* » présidentiels. « *L'objectif est de trouver une solution durable aux problèmes de malnutrition chronique qui durent depuis soixante ans* », a déclaré le chef de l'Etat. La rencontre fait suite aux discussions amorcées en octobre 2019 à Lyon en marge de la 6e Conférence pour la reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme. Le président de la Fondation Mérieux a confirmé sa détermination à accompagner Madagascar dans le combat contre la malnutrition. Outre la réalisation de cette usine, des unités mobiles, capables de prodiguer des soins et de suivre la nutrition de 50 000 enfants, vont être mises en place à travers le pays. Ce projet se fera à travers une collaboration entre l'Etat, la Fondation Mérieux, l'association Fitia et le groupe Nutriset, spécialisé dans la nutrition et l'accès à l'alimentation de qualité qui compte la Fondation Mérieux parmi ses actionnaires.

07/01 - Des donneurs de sang clandestins vendent des poches de sang. Une situation favorisée par l'impossibilité pour les centres de transfusion sanguine de satisfaire tous les besoins, explique *La Vérité*. Madagascar ne parvient pas à disposer du ratio de donneurs réguliers préconisé par l'OMS. Les familles s'en remettent donc à des individus qui négocient leur sang au plus offrant. Le ministère de la santé alerte la population sur les risques encourus pour les receveurs et les donneurs clandestins.

16/01 - Le Comité d'approbation des subventions du Fonds mondial accorde 24,4 millions de dollars à Madagascar dans le cadre de la lutte contre le paludisme. Ce montant s'ajoute aux subventions déjà obtenues pour la période 2017 - 2019. Madagascar a bénéficié en outre de 88,8 millions de dollars du Fonds mondial dans la lutte contre le Sida et la tuberculose.

25/01 - La douane saisit une importante quantité de produits importés de Chine pouvant porter gravement atteinte à la santé publique. Les produits sont arrivés à Madagascar par le port de Toamasina. Le montant de la saisie s'élève à plus de 1,7 milliards Ar. Les produits, introduits sans autorisation du ministère de la santé, étaient principalement destinés à être commercialisés sur les réseaux sociaux. La saisie s'accompagne d'une suspicion de fausse déclaration de valeur.

► Médias, communication, réseaux sociaux

04/01 - Ordre des journalistes (OJM) : l'élection du nouveau bureau est prévue pour 2020. Reconstitué en 2014, le bureau de l'OJM fait son retour après 7 années d'absence. Ses membres bénéficieront du changement apporté par le nouveau code de la communication. L'OJM aura plus d'indépendance dans la prise de décisions, reprenant à son compte la plupart des missions assurées auparavant par le ministère de la communication. Il pourra notamment sanctionner disciplinairement les journalistes qui ne suivent pas les règles d'éthique et de déontologie de la profession, une grande première à Madagascar. L'élaboration de la nouvelle carte professionnelle devrait débiter au premier trimestre de cette année. Les membres de la commission paritaire chargée de l'élaboration de cette carte devraient entrer en fonction prochainement. L'élection des nouveaux membres du bureau devrait se tenir dès l'élaboration des nouvelles cartes professionnelles.

08/01 - Le bureau de l'OIT se félicite de disposer d'un réseau national de journalistes spécialisés dans les domaines de l'emploi et du travail qui a pu l'accompagner dans toutes ses activités de promotion de son « *Agenda du travail décent* » depuis sa mise en place en décembre 2015. Le réseau a pu ainsi sensibiliser l'opinion sur des thématiques telles que l'emploi des jeunes, la recherche et l'innovation, la lutte contre le travail des enfants, la migration de travail, l'approche HIMO et la promotion du travail décent dans l'économie informelle et l'économie rurale.

02/01 - Offense au chef de l'Etat sur Facebook - Le jeune Godfroy Randria placé sous mandat de dépôt à Antanimora. L'enquête au fond sur l'affaire est prévue le 17 janvier. *Midi* justifie cette interpellation en expliquant que le jeune homme tenait des propos injurieux à l'encontre d'Andry Rajoelina depuis plusieurs mois. Les enquêteurs sont parvenus à le localiser à Toliara. Il a été transféré dans la capitale pour enquête préliminaire par la division cybercriminalité. En application du nouveau code de la cybercriminalité, le jeune homme risque une amende de deux à cent millions Ar. La partie civile est constituée par l'Etat représenté par le gouvernement.

13/01 - Perquisition au domicile du journaliste Harifidy Ramanandraibe de la TV IBC, l'un des hommes clés de la communication de l'ancien président Rajaonarimampianina et farouche opposant au nouveau pouvoir. Les policiers de la brigade criminelle, mandat de perquisition en mains, se sont livrés à une fouille minutieuse de son domicile. Le journaliste a ensuite été conduit au siège de la brigade criminelle et

auditionné pour une affaire liée à une probable détention et port illégal d'armes. L'intéressé accuse le pouvoir de harcèlement.

15/01 - La société chinoise Star Times lance une nouvelle offre commerciale destinée aux abonnés de la TNT. « *StarTimes a toujours placé l'intérêt de ses abonnés avant tout le reste* », explique dans un communiqué, son département communication. De nouvelles chaînes et programmes seront ajoutés à ses bouquets, afin d'offrir une plus grande diversité de contenus. StarTimes compte 30 millions d'utilisateurs dans 37 pays. Une croissance qui fait d'elle l'opérateur de télévision le plus dynamique d'Afrique et qui atteste de la forte présence de la Chine dans l'audiovisuel du continent.

17/01 - Tension entre le ministère de la communication et l'Ordre des journalistes (OJM). L'Ordre conteste l'accusation de détention d'armes illégale du journaliste chroniqueur Harifidy Ramanandraibe de la chaîne de TV IBC qui a conduit à la perquisition de son domicile. « *Maintenant, on accuse les journalistes de détenir les armes alors que ce sont les journalistes qui aident les forces de l'ordre à dénoncer et à mettre un terme à ce fléau qui nuit à la sécurité dans le pays* », dénonce-t-il. L'enquête aurait permis de prouver l'innocence du journaliste interpellé.

L'OJM proteste également contre le non-renouvellement de contrat de 52 employés ECD [Employés de courte durée] au sein de l'ORTM. Des journalistes qui ont accompli plus six ans de services à la TV nationale ont vu leur contrat dénoncé. L'Ordre a enfin pointé du doigt un projet de mutation de journalistes employés par l'ORTM. Dans ce climat délétère, un conseiller technique du ministère, journaliste et vice-président de l'Ordre, a démissionné du poste qu'il occupait au cabinet.

Selon *Midi*, d'autres départements ministériels pourraient décider de « *faire le ménage* » dans leurs effectifs d'employés ECD qui ont connu une forte croissance ces dernières années.

« *Parmi ces ECD de l'ORTM figurent des chauffeurs, des réalisateurs. (...) Certains d'entre eux ne passent à leur lieu de travail qu'une fois par semaine, soit quatre fois par mois alors qu'ils perçoivent un salaire chaque mois* », a répliqué la ministre de la communication, Lalatiana Andriatongarivo.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, bois précieux

13/01 - D'après le ministère de l'environnement les coupes et exportations clandestines de bois précieux ont cessé. Des mesures législatives ont été adoptées pour encadrer l'exploitation du palissandre par les artisans locaux et le ministère entend renforcer la maîtrise des stocks des bois coupés via la mise en place d'une « *task force* », réunissant la gendarmerie, la police, la primature et le ministère de la justice. Elle aura pour mission d'inventorier les rondins de bois précieux dans les points de stockage. Ces stocks seront par la suite réunis et contrôlés avant présentation d'un rapport à la Cites.

23/01 - Des milliers de rondins de bois de rose évaporés dans la nature. Les environnementalistes tirent la sonnette d'alarme. Ils soupçonnent d'éventuels trafics illicites. Le président du conseil d'administration de l'AVG, Ndranto Razakamanarina, a indiqué avoir été avisé par des agents douaniers d'une baisse conséquente et suspicieuse du nombre de bois de rose déclarés dans la région Analanjirofo. « *D'après les chiffres qui m'étaient parvenus de la douane, il y aurait 9 000 rondins déclarés mais il n'en resterait plus que 500. Une situation très alarmante qui nécessite une investigation poussée et une collaboration avec les forces de l'ordre, la société civile ainsi que la direction générale de l'environnement* », a-t-il interpellé. La direction régionale de l'environnement confirme avoir constaté des disparitions de stocks inexplicables situés dans des zones peu sécurisées ou au bord de la mer. « *Nous suggérons aux autorités locales et à l'administration forestière le déplacement de ces stocks dans des endroits plus sûrs et sécurisés. Il s'agit d'une disposition pour éviter toutes tentatives d'exportations illicites* », a avancé le chef du volet environnement de Madagascar National Parks. « *Seulement, la loi régissant la filière bois de rose actuellement en vigueur interdit le déplacement ou le transport de ces rondins, sauf autorisation de la Chaîne spéciale. Ce qui fait que nous ne pouvons pas prendre des initiatives pour les sécuriser* », a-t-il déploré.

14/01 - Baisse de 30 % des exportations d'or gérées par l'Agence nationale de l'or (Anor) en 2019. De 3 051 kg en 2018, la valeur exportée a baissé à 2 423 kg. Les bons résultats de 2017 par rapport aux années précédentes ne sont donc pas confirmés. Les activités informelles reprennent leur progression. La collaboration des douanes et des aéroports est à renforcer. Depuis 2016, l'Anor a octroyé 50 744 cartes d'orpilleur et 2 383 cartes de collecteur. Le rapport de l'EITI souligne que l'or exporté en 2018 a représenté 97 millions de dollars, avec pour principales destinations Dubaï, Singapour et Hong Kong. La banque centrale se fixe pour objectif de détenir 20 % de ses réserves en or afin de pouvoir garantir la stabilité de la monnaie nationale.

17/01 - Réforme du code minier : mise en place d'un comité regroupant toutes les parties prenantes.

La décision fait suite au forum sur la réforme du code minier organisé par le ministère de tutelle le 20 décembre au Mining business center à Ivato, forum qui avait mis en évidence de forts désaccords entre les parties prenantes. Les partenaires techniques et financiers, la société civile, les opérateurs et la gendarmerie seront associés aux travaux du comité. Cette initiative a été saluée par les opérateurs de grandes mines regroupés au sein de la Chambre des mines de Madagascar. « *Ce comité inclusif et représentatif doit être constitué et opérationnel d'ici trois semaines. Le but est d'élaborer un projet de loi portant réforme du code minier qui sera validé par toutes les parties prenantes* », a précisé le ministre Fidiniavo Ravokatra. Le cas des grands investissements miniers constitue l'une des grandes interrogations dans le cadre des discussions actuelles. « *Normalement les projets Ambatovy et QMM ne devraient pas être touchés par les modifications du code minier* », a prévenu le président de la Chambre des mines, Jean-Luc Marquetoux, très critique vis-à-vis du projet de loi, qualifié d'antiéconomique et de discriminatoire. Ambatovy est la seule entreprise régie par la loi sur les grands investissements miniers tandis que les activités de QMM ont pour cadre légal et fiscal la convention d'établissement signée en 1998. D'après lui, ces investissements sont protégés d'éventuelles modifications de la loi. Il a toutefois ajouté que pour le cas de QMM, la convention prend fin en 2023, ce qui devrait ouvrir la voie à de nouvelles négociations.

25/01 - QMM - Appel de la société civile au président de la République. Dans un communiqué⁴, le Craad-OI et le Collectif Tany soulignent que des organisations de la société civile ont tiré la sonnette d'alarme à diverses reprises et continuent à alerter les autorités sur les préjudices subis par les habitants des villages directement affectés par l'installation de cette compagnie minière. Un examen sérieux des impacts environnementaux et sociaux des opérations minières s'avère également urgent. Les ONG exigent que soient prises sans délais des mesures préventives face à la radioactivité des abords du site.

29/01 - La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) constitue un fléau qui menace les moyens de subsistance de la population vivant notamment sur le littoral, exacerbe la pauvreté et sape l'insécurité alimentaire. Et si elle n'est pas contrôlée, elle peut entraîner l'effondrement de la pêche durable, notamment la pêche artisanale. **Madagascar fait partie des 64 pays signataires de d'un accord visant à lutter contre la pêche INN.** Ce qui permet de contrôler tout navire étranger demandant à entrer dans les ports tels que Toamasina, Antsiranana, Toliara, Ehoala et Mahajanga, conformément au droit international. Cet accord définit également les conditions d'utilisation des ports pour le débarquement, le transbordement et la transformation des poissons qui n'ont pas été débarqués antérieurement. Mais « *nous ne disposons pas des moyens suffisants permettant de contrecarrer ce fléau*, déplore le directeur général de la pêche et de l'aquaculture. *Une stratégie devra être élaborée pour développer les canaux de coopération et de communication.* » Le but est d'empêcher les poissons capturés illégalement d'accéder aux ports de Madagascar. Un atelier se tient actuellement sur la mise en œuvre de cet accord international en partenariat avec la FAO. La pêche INN entraîne des pertes économiques estimées à 23,5 milliards de dollars par an dans l'océan Indien et l'Afrique de l'Ouest.

► Environnement, aménagement, litiges fonciers

04/01 - La vente du terrain de 569 ha, objet d'un litige foncier à Soavinandriana Itasy⁵, n'a pas été réalisée selon les règles en vigueur, indique le service des domaines. Ce terrain appartenait à un colon avant d'être racheté par un ancien ministre. Mais depuis cette transaction le terrain a été occupé par des paysans. Une consultation locale devait être réalisée avant cette acquisition. Consultation qui n'a jamais eu lieu, affirment les paysans. Les 9 personnes placés sous mandat de dépôt dans ce litige foncier devraient comparaître le 22 janvier. Le SIF et le Collectif Tany avaient exigé leur libération immédiate.

10/01 - Foncier : création de « tribunaux terriers » afin d'accélérer le règlement des litiges fonciers au niveau des juridictions. La décision repose sur le constat d'une lenteur excessive dans le traitement de ces litiges. Leur création s'accompagne d'une opération de numérisation des titres fonciers « *papier* », qui sont souvent dans un état très dégradé, ce qui favorise les vols de terrains et les escroqueries.

20/01 - Lancement d'une gigantesque campagne de reboisement. Objectif : planter 60 millions d'arbres pour les 60 ans de l'indépendance. 40 000 ha de terrains ont été préparés pour ce projet. « *Nous allons*

⁴ Cf. Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/09/79/448497/125811441.pdf>

⁵ Cf. Revue de presse décembre 2019 p. 10

Cf l'article du Monde Afrique du 16/01/20 : <https://p1.storage.canalblog.com/26/79/448497/125729959.pdf>

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/16/a-madagascar-comme-partout-sur-le-continent-les-elites-africaines-accaparent-les-terres-fertiles_6026104_3212.html

transformer cette île rouge, en île verte », a martelé Andry Rajoelina lors de la cérémonie de lancement de la campagne. L'opération a débuté par la plantation de 1,2 million d'arbres dans le district d'Ankazobe. La campagne mettra en œuvre des moyens sophistiqués. Des drones agricoles seront utilisés dans les zones reculées pour larguer des boulettes de grains. L'objectif serait d'assurer le traitement de 8 ha par jour. Dans un communiqué le gouvernement américain a tenu à « féliciter Madagascar pour le lancement de la campagne de reforestation. » Un engagement qui se traduit par des appuis financiers : les États-Unis, à travers l'Usaid, investit actuellement plus de 57 millions de dollars dans plusieurs projets d'appui à la préservation de la forêt et de la biodiversité du pays. Les volontaires du Corps de la paix sont aussi engagés dans plusieurs initiatives environnementales.

Cette première opération suscite néanmoins des divergences, écrit RFI. Plusieurs voix s'interrogent sur la viabilité de ce reboisement. Mis en cause d'abord, le site de 500 ha, localisé dans une zone sujette chaque année aux feux de brousse, mais aussi certains plants prélevés dans des pépinières de parcs nationaux dont les besoins en reboisement sont importants. Autre facteur qui peut compromettre les chances de réussite : planter des arbres qui viennent de régions climatiques différentes de cette zone. « *Les plants sont issus de tout le territoire pour faire de ce site une vitrine de la biodiversité malgache* », indique le ministère de l'environnement. L'entreprise sociale Bôndy, à l'origine de cette initiative, explique s'être retirée, « *le projet ne répondant plus aux objectifs qualitatifs qu'elle s'était fixés* ». L'AVG soutient ce « *reboisement à grande échelle inédit* », soulignant que « *le projet peut être consolidé petit à petit* », déplorant toutefois « *le manque de sanctions contre les criminels environnementaux et ceux qui brûlent les forêts* », notamment de puissants responsables locaux. L'ONG rappelle que « *Madagascar perd régulièrement au moins 100 000 ha de forêts naturelles par an*. » Le pays s'est lancé depuis de nombreuses années dans des campagnes de reboisement sans beaucoup de résultats, par manque de suivi et d'évaluation. Trop de jeunes plantations sont incendiées ou dévastées par des coupes sauvages. L'AVG demande que soient lancées des actions concrètes visant à assurer le développement socio-économique du Grand Sud afin d'éviter les migrations de population vers les zones protégées, à l'origine de défichages incontrôlés.

Le Monde explique que l'entreprise malgache Bôndy avait l'intention de faire participer Madagascar au Guinness des records pour le reboisement, soit 1 million d'arbres plantés en une journée. L'entreprise avait pour ce faire rempli un épais cahier des charges auprès de l'institution en juin 2019. « *Puis le gouvernement nous a contactés en septembre pour participer à cette idée de record du monde* », raconte le directeur et cofondateur de l'entreprise, Max Fontaine. « *Le coût du projet est évalué à plusieurs centaines de milliers d'euros avec tout le dispositif autour du reboisement : camp de vie pour les planteurs, militaires pour la sécurité... Mais nous n'avons jamais reçu l'argent censé être alloué pour ce reboisement, poursuit le jeune entrepreneur, et nous avons appris que la mise en place du projet avait commencé sans nous, alors que nous avions l'expertise technique.* » Dépitée, l'entreprise s'est retirée du projet. « *Il y avait simplement des incompatibilités de cahiers des charges* », justifie de son côté le chargé de communication du ministère de l'environnement.

10/01 - « Changement climatique : risque de disparition de la côte Est dans 50 ans », titre La Gazette. Sans contrôle, les effets combinés de la déforestation et du changement climatique d'origine humaine pourraient éliminer tout l'habitat de la forêt tropicale orientale de Madagascar d'ici 2070, affectant des milliers de plantes, mammifères, reptiles et amphibiens endémiques.

28/01 - Selon une étude de l'ONG Care, Madagascar arrive en tête du classement des pays oubliés, victimes du changement climatique, avec plus de 900 000 personnes qui dépendent directement de l'aide alimentaire et 2,6 millions de personnes directement impactées. Davantage de sécheresse dans le Sud, moins d'eau, des cyclones plus violents et des conséquences dramatiques dans un pays où la population vit essentiellement de l'agriculture. Dans le classement des conflits les moins médiatisés du monde, outre la Grande île, on trouve le Burundi, la Zambie, la Corée du Nord ou encore le Burkina Faso. « *Madagascar apparaît sur cette liste pour la deuxième année de suite. Ce qui, sur le terrain, se traduit par le fait que l'on a très peu de visibilité financière et très peu de financements qui arrivent pour permettre, d'une part, de répondre aux besoins immédiats quand il y a des crises urgentes, mais aussi de prévoir des interventions sur le long terme qui permettraient de changer cette situation, ou tout simplement d'apporter une aide concrète aux populations pour accompagner les changements* », déclare le directeur de l'ONG, Stéphane Sénia⁶. « *Il y a une corrélation très forte entre l'intérêt des médias et la durée d'une crise humanitaire* », explique le directeur de l'ONG. « *Le traitement médiatique amène l'intérêt des donateurs privés. Il y aura moins de donateurs et moins d'aide internationale si une crise n'est pas médiatisée* », poursuit-il. « *Madagascar n'est apparu dans les médias qu'à 612 occurrences l'année dernière* », déplore-t-il.

13/01 - Projet « Tana-Masoandro » : des maires de l'opposition élus dans trois communes sur les quatre qui composent la zone concernée. Des élus TIM vont prendre les commandes après les tensions

⁶ <https://www.franceinter.fr/monde/le-changement-climatique-s-invite-plus-que-jamais-dans-les-dix-conflits-oublies>

qui se sont manifestées durant le dernier trimestre 2019. Le démarrage du projet a été suspendu après l'ouverture de négociations entre les habitants et l'exécutif. Un dialogue est en cours en vue de trouver une solution à l'amiable. Leur élection confirmée, les nouveaux maires se sont rendus à la rencontre des habitants membres du collectif qui s'oppose au projet.

25/01 - Projet « Tana-Masoandro » - Les habitants acceptent de rencontrer Andry Rajoelina mais réaffirment leur hostilité radicale au projet. « Soyez rassuré, monsieur le président, nous allons refuser jusqu'à notre dernier souffle notre expropriation et nous dirons toujours non au remblayage de nos rizières, avertit leur porte-parole. Vos émissaires n'ont malheureusement pas pu nous convaincre et n'ont pas donc rempli leur mission. » Les habitants des quatre communes concernées se disent prêtes à tenir tête aux forces de l'ordre lors de la nouvelle manifestation annoncée. De son côté, l'État ne cesse d'affirmer que beaucoup de propriétaires ont déjà accepté d'abandonner leurs terrains en faveur du projet. Il estime que nombre d'opposants ne sont pas originaires de ces quatre communes.

18/01 - Mobiliser les acteurs privés pour financer l'agriculture est l'un des objectifs du ministère de l'agriculture. L'émergence d'un secteur agricole basé sur l'agriculture commerciale, permettra, selon lui, d'atteindre « l'autosuffisance alimentaire ». C'est dans ce cadre que s'inscrirait la signature d'un memorandum d'entente sur le renforcement de la coopération entre le ministère et les sociétés Somia (Société malgache de l'industrie agricole) et Slami du groupe Akesson, spécialisées dans les filières riz, maïs, café et cacao. Le ministère s'engage à faciliter l'installation des sociétés du groupe dans leurs zones d'intervention (dans le Nord-Ouest et à Manakara ainsi que dans d'autres nouvelles zones potentielles), leur mise en relation avec les acteurs locaux ainsi que les procédures d'importation de matériels, d'équipements et d'intrants agricoles et d'exportation des produits du groupe.

20/01 - Un important groupe arabe prévoit d'exploiter 60 000 ha dans le Bas Mangoky. Un memorandum d'entente a été signé avec le groupe « Elite Agro LLC » dont le siège est à Abu Dhabi. La société, fondée en 2010, est présentée comme la principale entreprise agricole des Emirats arabes unis. La production annuelle attendue par le ministère de l'agriculture est de 350 000 T de riz, 200 000 T de maïs, 150 000 T de blé, 300 000 T de soja, 20 000 T de pois de cap et 30 000 T d'arachide. La contribution de l'État consiste à mettre le terrain à disposition sous forme de « prêt ». Le groupe prendra en charge l'aménagement des terrains, actuellement inexploités. La culture proprement dite créerait des milliers d'emplois. « Les productions seront achetées par l'État à moindre coût pour approvisionner le marché local et pour l'exportation. (...) Le projet sera dans un premier temps en essai pendant une année, avant de signer un contrat définitif » pour une durée de 30 ans, indique le communiqué ministériel. La plaine du Bas Mangoky, présenterait quelques 100 000 ha de surfaces aménageables. 11 000 ha ont été aménagés durant la 1ère République. La Vérité insiste sur le fait que ce projet a été conçu dans la plus grande transparence et qu'il ne comporte aucune expropriation, à la différence du projet Daewoo de 2008, sous la présidence Ravalomanana, qui portait sur 1,3 million d'ha et dont la production était réservée à l'exportation. Pour le projet actuel, l'Etat sera le seul à décider de la destination des produits.

22/01 - Projet Bas Mangoky - Polémique autour de l'exploitation de 60 000 ha de terrain par la société Elite Agro LLC d'Abu Dhabi. L'annonce de ce partenariat est au cœur d'un débat politique et social, écrit *Tribune*. Lors de sa rencontre avec les journalistes, le président de la République avait précisé que les productions (riz, maïs, tomates...) ne seront pas exportées mais seront destinées au marché local. Une affirmation en contradiction avec le communiqué du ministère de l'agriculture qui indique qu'une partie de celles-ci sera destinée à l'exportation. La juriste Arlette Ramaroson s'étonne que l'accord ait été conclu sans consultation préalable de la population locale. Des internautes s'interrogent : Quels retours sur investissement la société escompte-t-elle si elle ne peut ni louer les terres ni exporter sa production ?

Ce partenariat est un moyen pour réduire l'exode rural dans la région du Menabe, a argumenté le ministre Lucien Ranarivelo. Le ministre précise que l'Etat prendra en charge la délimitation du périmètre d'intervention du projet. Des études techniques et sociales sont en cours afin d'anticiper les impacts du projet sur les communautés concernées. « Nous sommes conscients de l'existence des patrimoines, des lieux sacrés comme les sépultures auxquelles nous montrons beaucoup de respect, ainsi que de l'extension des aires de pâturages. » La société émiratie a pour obligation d'apporter son savoir-faire, des innovations technologiques conformes aux normes et le capital. « A noter que cette société émiratie a fait ses preuves dans d'autres pays comme le Rwanda, l'Ethiopie ou le Mozambique dont les progrès économiques ne sont plus à prouver, notamment dans le secteur agricole », a-t-il enchaîné. « A part les 60 000 ha, un terrain de 5 000 ha sera aménagé pour les jeunes et les exploitants nationaux du Bas-Mangoky, sans parler des zones d'émergence agricole à instaurer. Aucune propriété foncière appartenant aux nationaux ne sera touchée par ce projet », toujours d'après ses explications. La RN 9 sera réhabilitée. Un pont sera construit pour permettre la traversée du fleuve, a-t-il encore annoncé. Le projet va démarrer cette année avec l'aménagement de 5000 ha. Des projets de loi et le cadre légal sont en cours d'élaboration.

La Gazette rappelle que cette région fait l'objet d'immenses travaux de réhabilitation et d'extension financés par la Banque mondiale et la BAD. La question que de nombreux techniciens et financiers se posent est de savoir si les 60 000 ha sont des terrains vierges restant à aménager ou des terrains aménagés par les bailleurs de fonds. S'il s'agit de terrain déjà aménagés, ce serait au détriment des petits paysans malgaches pour qui l'Etat s'est endettés. Il est donc indispensable que le mémorandum d'accord soit divulgué sans délai, avec la carte des zones concernées.

20/01 - La promesse présidentielle de mettre à disposition des paysans 10 000 ha de terres arables tarde à se concrétiser. Cet engagement a pour objectif d'affranchir des millions de Malgaches de l'insuffisance alimentaire et de limiter les importations massives de riz et autres denrées alimentaires. Un agent du ministère de l'agriculture confirme à *Midi* que la question n'est pas encore à l'offre du jour de son département. « *La population est dans l'expectative face à la hausse incessante des prix des denrées alimentaires. Le silence autour de la question fait poser des questions* », confie un agriculteur.

► Intempéries - Etat de « sinistre national » décrété

24/01 - Intempéries : Lourd bilan humain : 35 morts, 10 disparus et plus de 126 000 sinistrés. 6 600 élèves sont privés de classe, 67 écoles ont été détruites. Les intempéries qui ont traversé le pays ont provoqué d'importants dégâts dans sept régions. *L'Express* écrit : « *Madagascar n'est pas épargné par cette perturbation climatique qui frappe le globe terrestre. Sauf que la population est livrée à elle-même et l'État n'a pas les moyens pour sauver les sinistrés. Une semaine de pluie incessante a fait plus de dégâts et de victimes que tous les cyclones antérieurs. Les vétustes infrastructures datant de l'indépendance n'ont pas résisté à la furie des crues. Ponts et routes ont cédé au tsunami. Plusieurs villes et régions sont isolées et on ne peut même pas leur venir au secours, les routes étant coupées. (...) Le bureau chargé de gérer les risques et catastrophes naturelles est dépassé par les événements. Il a du mal à avoir les informations et le bilan un peu partout malgré les avancées technologiques et la dotation en matériel depuis 2017. Il y a beaucoup de communication et de verbiage mais peu d'action. L'État a beau échafauder un plan de développement mirobolant, voilà le sort qui s'acharne sur le pays. Pendant plusieurs semaines, l'attention sera focalisée sur les victimes les sinistrés de ces intempéries ainsi que les dégâts. Les bailleurs de fonds et la communauté internationale vont accourir au chevet des sinistrés pour montrer qu'ils restent indispensables. Pourtant, ils sont là depuis quarante ans ou plus, mais ils n'ont pas aidé le pays à pouvoir affronter les cataclysmes dans les meilleures conditions. On est réduit ainsi à dépendre de la charité et de l'assistanat. Il est vrai que les cataclysmes ont toujours été générateurs de revenus... »*

Le pays déclaré en état de « sinistre national ». Andry Rajoelina a lancé un appel à la solidarité et à l'unité nationale pour faire front aux catastrophes qui touchent principalement les régions Nord-Ouest et Centre-Est. « *Le gouvernement fait appel à tous les acteurs nationaux et aux partenaires internationaux pour donner assistance au peuple malagasy en termes d'aides d'urgence aux sinistrés, et pour la réhabilitation ou la reconstruction des infrastructures endommagées, en vue d'un prompt redressement de la situation* », selon le communiqué du ministère de la communication. En raison des intempéries, onze centrales thermiques de la Jirama rencontrent actuellement des difficultés de production d'électricité. La distribution d'eau est également affectée. Parmi les zones inondées, l'Alaotra et Marovoay, les principaux greniers à riz du pays. Pour prévenir la spéculation, consigne a été donnée au ministère du commerce de procéder à « *des vérifications et contrôles permanents* », auprès des distributeurs de produits de première nécessité. « *Pour éviter toute arnaque, tout téléthon organisé par des associations, Eglises ou individus face au sinistre dû aux intempéries est interdit dans tout Madagascar* », selon un communiqué du ministère de l'intérieur. Des demandes d'aide aux sinistrés ont pourtant circulé sur les réseaux sociaux. Cette interdiction de collecte de fonds a soulevé un tollé sur les réseaux sociaux. « *Le geste de l'Etat reflète une méfiance à l'égard de la population* », a déclaré un responsable associatif. A ceux qui se demandent pourquoi de simples pluies ont entraîné un tel bilan, le président de l'AVG répond que « *le changement climatique est le premier responsable. Maintenant, la pluviométrie à l'année est difficilement différenciable de celle de la saison des pluies et son intensité est difficile à anticiper. Les périodes d'inondation et de sécheresse, toujours plus violentes, vont désormais se succéder, prédit-il. Et l'autre point, c'est la déforestation.* »

Beaucoup de victimes des inondations font face à la faim, relève L'Express. Les champs de cultures sont ravagés et les autorités locales ne disposent pas des ressources suffisantes pour assurer le ravitaillement des populations sinistrées dans le district d'Ambato Boeny.

L'interdiction de « l'organisation de téléthons ou toute autre forme de levées de fonds initiées par des particuliers ou associations » a provoqué polémiques et colère chez certains. Un cargo 747 rempli de 100 tonnes de dons octroyés par un cheikh émirati est prêt à rallier Madagascar mais reste cloué au sol à Dubaï, « *faute de certitudes de pouvoir débarquer les vivres et le matériel* », a annoncé, furieux, Ny Rado

Rafalimanana, homme d'affaires et président de l'ONG Ny Fanahy no Maha Olona, ex-candidat à la présidentielle de 2018 et opposant au régime. Le représentant de l'Unicef comprend ce mécontentement mais explique que si le geste est louable, toute aide doit être coordonnée pour s'assurer qu'il n'y ait pas de duplication ou de détournement.

30/01 - 5 550 ha de rizières ont été dévastées à Marovoay, 17 000 à 20 000 tonnes de riz pourraient être irrécupérables. 30 930 ha de rizières ont été inondées dans toute la région Boeny. Les futures récoltes sont très compromises. Les impacts des dégâts devraient être ressentis à partir des mois de mai ou juin. Barrages et canaux d'irrigation ont été détruits ou gravement détériorés. L'Etat va devoir prendre en charge la distribution de semences aux paysans des zones concernées. Des dégâts similaires à ceux observés dans la région Boeny et à Marovoay ont également été signalés pour la région Alaotra Mangoro.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

08/01 - Lancement d'une enquête sur le taux de pauvreté à Madagascar. Financée à hauteur de deux millions de dollars par la Banque mondiale, elle sera conduite par l'Instat et basée sur la consommation de 17 000 ménages. Les 124 enquêteurs recrutés devront rester toute une année dans chaque région pour observer et évaluer la consommation et les dépenses de chaque famille, telles que la consommation de riz et de viande. Ils devront effectuer des visites régulières aux ménages-cibles, explique le DG de l'Instat. Les résultats seront rendus compatibles avec les mesures de pauvreté en vigueur au niveau international. Les derniers chiffres disponibles sur le taux de pauvreté à Madagascar dont dispose l'Instat datent de 2012. Il s'élevait alors à 71 %. Les résultats finaux sont prévus en juin 2021. La prochaine édition de l'enquête est prévue en 2023. Une équipe de Banque mondiale accompagnera les techniciens malgaches dans la conduite du projet. Les données publiées par la Banque l'année dernière plaçaient Madagascar dans les cinq pays les plus pauvres au monde. Le PIB par habitant ne dépassait pas les 500 dollars par an.

Pour *L'Express*, « *Voilà bien un investissement dont on a du mal à saisir la portée et l'utilité. Qu'est-ce qu'il faut encore pour prouver cette pauvreté qui colle à la peau ? Pourquoi dépenser une telle somme pour une enquête dont on connaît déjà les résultats ? À quoi serviront les résultats ? À renforcer davantage l'assistanat et la mendicité ? On aurait pu affecter cette somme à d'autres projets plus significatifs dans la réduction de la pauvreté au lieu de faire preuve de cynisme en approfondissant la pauvreté des pauvres. Si l'enquête révèle qu'ils gagnent un ou deux dollars par jour, qu'est-ce que cela changera dans leur quotidien ? Si c'était juste pour établir l'état de pauvreté du pays en 2021, les derniers chiffres ayant été publiés en 2012, c'est juste enfoncer une porte ouverte. Le seul point positif dans cette enquête est qu'elle crée un emploi pour 124 jeunes pendant un an. »*

11/01 - Un don de 500 000 dollars accordé par la Corée du Sud pour lutter contre la malnutrition dans le Grand Sud. Ce don a été confié au Pam, en tant qu'organisme dirigeant tous les projets de lutte contre le *kere* dans le Sud. Bekily est classé en situation d'alerte nutritionnelle et Ampanihy en situation d'urgence, selon le système de surveillance nutritionnelle du troisième trimestre 2019, indique le communiqué du Pam. La situation est particulièrement critique durant la période de soudure en cours.

15/01 - Le ministère de l'économie et des finances signe avec l'UE et la BAD une convention de don d'un montant de 39,2 millions d'euros dans le cadre du Projet d'aménagement de corridors et de facilitation du commerce (PACFC). Le projet est d'une importance particulière pour le développement de Madagascar puisqu'il vise à améliorer la connectivité de la Grande île avec les pays de la sous-région en vue de l'accroissement des échanges commerciaux. Il s'agit notamment de désenclaver les régions Sud en améliorant leur accessibilité ; de promouvoir le commerce à travers la facilitation des procédures d'exportation afin de valoriser les différents produits du Sud et enfin d'améliorer les conditions de vie des populations de la zone d'influence du projet. Parmi ses composantes, la réhabilitation de grands axes routiers comme la RN9 et la RN12A destinée à créer deux corridors sur les façades maritimes du Sud-Ouest avec le port de Toliara et du Sud-Est avec le port de Tolagnaro.

18/01 - Madagascar a bénéficié d'un don d'équipements médicaux et techniques du gouvernement américain d'une valeur de 4,5 millions de dollars. 16 conteneurs d'équipements seront offerts à dix régions de la Grande île. Ce don relève du programme Access (Accessible continuum of care and essential services sustained), financé par l'USAID. L'ambassade des Etats-Unis précise que l'envoi de ces fournitures médicales a été rendu possible grâce à un partenariat avec le projet Cure, ONG basée aux Etats-Unis, spécialisée dans la livraison de fournitures et d'équipements médicaux dans les pays en développement.

21/01 - Transparence fiscale - La Grande île appelée à se conformer aux normes internationales. Une mission conjointe du secrétariat du « *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales* » (OCDE) et de la Banque mondiale est attendue pour un séminaire de présentation des

normes internationales de transparence fiscale, des rencontres avec les autorités ainsi qu'avec différents acteurs du secteur public et privé. Madagascar étant le 145^e membre du Forum depuis septembre 2017, l'objectif de la Banque est surtout de convaincre les hautes autorités de l'importance de mettre en œuvre rapidement les normes de transparence fiscale. Pour mémoire, Madagascar s'était engagée vis-à-vis de l'OCDE à signer une convention multilatérale d'échanges automatiques d'informations fiscales et d'assistance de recouvrement. En signant cette convention Madagascar pourra bénéficier de toutes les informations sur ses contribuables de la part de l'OCDE. En contrepartie, Madagascar devra s'engager à poursuivre les personnes impliquées dans des flux financiers illicites ou l'évasion fiscale. Une évaluation de la transparence financière et fiscale de Madagascar sera menée au cours du 3^e trimestre 2022. En cas d'évaluation négative le pays risque de figurer sur une liste noire des pays non coopératifs et se trouverait pénalisé dans ses relations avec les bailleurs de fonds et les investisseurs internationaux. Dans ce cadre de cette entraide fiscale internationale, des pays africains ont pu récolter des recettes supplémentaires conséquentes pour financer leur développement.

24/01 - Pénurie d'eau dans la capitale : l'UE débloque 65 millions d'euros. Cet accord de financement entre dans le cadre du projet Tana Water III dont le montant total s'élève à 74 millions d'euros. L'Europe, par le biais de la BEI, a accordé un prêt de 35 millions d'euros à l'Etat. De son côté, l'UE a soutenu le projet en débloquent 30 millions d'euros, dont 27 millions sous forme de don d'investissement et 3 millions destinés à l'assistance technique. L'UE précise que le reste du financement, 9 millions d'euros, proviendra de l'Etat malgache (6,5 millions d'euros) et de l'ONG « *Water & Sanitation for the Urban Poor* » (2,5 millions d'euros). Outre les travaux d'extension de la station de Mandrozeza, ce financement devrait contribuer à la construction de trois nouvelles stations de forage et de traitement des eaux dans la capitale, la rénovation des canalisations et la construction de bornes-fontaines. La production devrait augmenter progressivement pour atteindre 100 000m³ par jour. Actuellement, on enregistre une insuffisance de 30 % par rapport aux besoins journaliers. Commentaire d'un lecteur : « *Tananarive quémande 65 millions pour son réseau d'eau auprès de l'UE et rénove son stade sur fonds propres pour 77 millions* »

24/01 - Lancés en mai 2018, les travaux de construction de la rocade Nord-Est et Est d'Antananarivo, d'une longueur de 8,2 km, sont achevés à 50 %. 79 % des habitants expropriés sur cet axe ont déjà été indemnisés. Un guichet unique foncier a été mis en place pour accélérer les procédures de régularisation des dossiers. Le coût total de ce projet s'élève à 68 millions d'euros. La BEI finance 45 % des travaux, l'AFD 38 %, l'UE 8 % et l'Etat malgache, 9 %. Depuis 2014, la BEI s'est engagée à financer la réhabilitation du réseau routier de Madagascar à hauteur de 173 millions d'euros, complétés par des dons de la Commission européenne de 120 millions d'euros. La BEI et l'UE vont financer notamment la réhabilitation des RN 6 et 13 desservant l'accès à deux ports d'envergure économique et industrielle dans le Nord et le Sud du pays.

30/01 - Industrie textile - Offensive de charme des Britanniques à la recherche de nouveaux partenaires. Des aides financières sont proposées aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) afin qu'ils puissent développer ce secteur et tirer profit d'un accès préférentiel au marché européen et britannique. Des marchés libres de barrières tarifaires et de quotas dont ils jouissent via les Accords de partenariat économique (APE). Des APE spécifiques au Royaume-Uni sont annoncés dans le cadre du Brexit qui prend effet fin janvier. Une assistance technique sera proposée aux entreprises malgaches.

30/01 - Le C.A. du FMI a achevé la sixième et dernière revue de l'accord « Facilité élargie de crédit » (FEC) en faveur de Madagascar. L'achèvement de cette revue permet le déblocage de 43,3 millions de dollars, portant la totalité des décaissements au titre de l'accord à 348 millions de dollars. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réformes appuyé par la FEC, le gouvernement a réalisé des progrès importants en matière de consolidation de la stabilité macroéconomique, de promotion d'une croissance inclusive et durable et de réduction de la pauvreté. La FEC a été un catalyseur des appuis financiers des bailleurs de fonds. Le pays a obtenu des aides budgétaires de l'ordre de 496,1 millions de DTS depuis août 2016 et d'importants prêts pour financer ses dépenses d'investissements. Malgré certains retards liés principalement à la période électorale, la dynamique du programme a été maintenue par des efforts de réformes structurelles dont l'adoption de plusieurs lois : les lois relatives à la lutte contre la corruption et aux pôles anti-corruption, loi contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, loi sur le recouvrement des avoirs illicites et les lois sur les statistiques. Le processus d'élaboration et d'adoption de la loi bancaire et celle sur la stabilité financière est en cours.

► Economie

01/01 - Le géant des télécom chinois Huawei fait une entrée en force, explique *La LOI*. « *Le secteur malgache des télécom est le théâtre d'une bataille commerciale en coulisses. Telma, filiale du groupe Axian dirigé par Hassanein Hiridjee, est en passe de perdre tant son monopole d'opérateur d'infrastructures de fibre optique que la fourniture de réseau aux administrations. Le malgache Blueline et le géant chinois Huawei*

entrent sur le marché avec fracas. Huawei contrôle les communications des ministères - Le palais présidentiel d'Iavoloha sera bientôt relié par 170 km de fibre optique à l'ensemble des ministères, agences gouvernementales et centres de commandement des forces de l'ordre. C'est ce que prévoit le projet de surveillance de Huawei, qui s'apprête également à installer plus de 1 000 caméras. Un enjeu stratégique pour la société chinoise : elle pourrait ainsi accéder aux communications du gouvernement, notamment celles relatives aux secteurs extractifs. Une connexion au projet de ville nouvelle de Tana-Masoandro - toujours dépourvu d'investisseurs - est également prévue. Huawei, qui fournira sa technologie, déjà éprouvée en Chine et en Afrique, s'est allié pour ce contrat avec son compatriote CMC, chargé de la construction des infrastructures. L'homme d'affaires proche du pouvoir Maminiana Ravatomanga, a lui aussi tenté de s'associer à l'entreprise chinoise. L'accord permettant à Huawei de lancer son programme a été signé le 2 décembre avec l'ambassadrice de Chine. Le projet avait été annoncé en 2018 par l'ex-président Hery Rajaonarimampianina. Le projet de Huawei, financé par un prêt de 50 millions de dollars sur 30 ans de l'Exim Bank of China, écartera le groupe d'Hassanein Hiridjee et de son frère Amin Hiridjee de la gestion des communications de l'Etat. La proximité du dirigeant d'Axian avec Andry Rajoelina ne lui a pas permis de conserver ce marché. »

07/01 - Les professionnels du secteur de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ont été informés d'une retouche du décret MECIE (mise en compatibilité des investissements avec l'environnement) à l'initiative de l'Office national de l'environnement. Le volet social devrait être renforcé. Un consultant en RSE explique que l'impact social des projets d'investissement n'est pas suffisamment pris en compte. Raison pour laquelle plusieurs projets en cours se heurtent à l'opposition de la population locale, estime-t-il. Il évoque le concept d'« *acceptation sociale des investissements*. » « *L'aspect humain doit aller de pair avec l'aspect écologique* », souligne-t-il en déplorant qu'on ne prenne pas suffisamment de temps pour échanger avec collectifs dans une démarche participative.

10/01 - Projet Fihariana : bientôt des bureaux dans les 23 chambres de commerce et d'industrie du pays. Le programme national qui a pour objectif de fournir un appui technique et financier aux Malgaches désireux d'entreprendre, initié au printemps 2019, entre dans sa phase de démarrage et met l'accent sur la décentralisation pour se placer au plus près des potentiels promoteurs de projets. La ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Lantsoa Rakotomalala, annonce la création de zones d'émergence industrielle destinées aux petites industries et de zones industrielles pour les projets de plus grande envergure. Une zone textile doit également être mise en place à Moramanga dès cette année, en partenariat avec Maurice. Des structures d'appui aux paysans dans des projets de transformation de leur production vont également être mises sur pied. Pour mémoire, Fihariana permet aux jeunes initiateurs de projets de se lancer dans l'entrepreneuriat en empruntant entre 200 000 et 200 millions Ar pour se financer. A terme, l'objectif est de créer au moins 10 000 emplois par an.

11/01 - Madagascar envisage une hausse de 23 % de ses exportations de produits textiles en 2020. Selon Eurostat, les exportations de la Grande île vers l'Europe et les États-Unis ont atteint 533,11 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2019. Madagascar se trouve dans le top 4 des pays africains exportateurs de produits textiles vers l'Europe.

08/01 - Dans son évasion spectaculaire, Carlos Ghosn, ancien PDG de l'alliance Renault-Nissan, a emprunté un jet privé propriété d'un proche d'Andry Rajoelina, écrit le quotidien français *L'Opinion*. L'avion qu'il a emprunté est parti de Madagascar pour se rendre à Dubaï avant de redécoller le jour même pour Osaka au Japon, lieu de l'embarquement de Carlos Ghosn pour Istanbul. Cet avion privé a été acquis en août 2019 par la société Trans Ocean Airways (TOA), filiale du groupe Sodiat de l'entrepreneur Maminiana Ravatomanga. Cet homme d'affaires puissant et prospère figure sur la liste *Forbes* des Africains francophones les plus riches. Il est très proche du président malgache dont il a financé la campagne électorale de 2018. Très connu sur la Grande île, Maminiana Ravatomanga gère de nombreuses sociétés à Madagascar. Soupçonné de blanchiment d'argent (cité dans les « *Panama papers* ») comme actionnaire d'une société offshore dans les Iles Vierges Britanniques) et de trafic de bois de rose, il a déjà fait l'objet d'une interdiction de sortie de territoire en 2015 sous la présidence de Hery Rajaonarimampianina et d'une enquête du parquet national financier français à propos d'achats immobiliers à Levallois-Perret. Ses biens avaient fait l'objet de saisies par la justice française avant que la Cour d'appel de Paris ordonne une levée, en juin 2019. Dans un communiqué, la société TOA a indiqué qu'elle n'avait aucun lien avec Carlos Ghosn. Elle indique que son avion a été loué à la compagnie turque d'aviation d'affaires MNG Jet.

09/01 - Annoncé depuis le mois de juin, le Plan émergence Madagascar (PEM) devrait être officialisé fin janvier. « *Le président de la République est soucieux de la précision des chiffres qu'on va présenter aux partenaires techniques et financiers* », explique le ministre de l'économie et des finances pour justifier le retard pris dans l'élaboration du document. Le projet de loi de finances initiale 2020 devait inclure le premier volet du programme. Ce manquement a été souligné par les sénateurs et la société civile lors de la session budgétaire.

Ils ont déploré un manque de visibilité et de cohérence dans les objectifs fixés. Une version préliminaire du PEM avait néanmoins été présentée aux partenaires techniques et financiers en octobre.

21/01 - Le Plan émergence Madagascar est encore en phase d'élaboration mais il devrait être bouclé en mars au plus tard. Andry Rajoelina a souligné que les besoins de financement et les sources de financement des différents grands projets seraient indiqués de manière transparente. Il a attiré l'attention sur la capacité de Madagascar à financer certains projets sans faire appel à des concours extérieurs. Des sociétés d'Etat disposent de ressources importantes qui pourraient être mobilisées pour la construction de logements sociaux et d'établissements scolaires.

13/01 - Le secteur du tourisme accaparé par les investisseurs étrangers. En milieu urbain comme dans les zones balnéaires, les investisseurs étrangers prennent le dessus sur les opérateurs locaux en matière d'hébergement et de restauration. Ceux-ci redoutent d'être marginalisés et de ne pas pouvoir profiter de l'afflux de touristes annoncé pour les 5 ans à venir (objectif de 500 000 visiteurs). Le pouvoir s'efforce de promouvoir un tourisme haut de gamme. Dans la capitale, de nouveaux complexes hôteliers aux normes internationales ont ouvert en l'espace de quelques mois, dont un Novotel 5 étoiles. Les opérateurs locaux restent en dehors de ces projets et sont cantonnés dans des activités de guidage touristique pédestre ou en véhicule. L'écotourisme est devenu la seule activité à la portée des Malgaches et ils ne sont pas accompagnés pour pouvoir se développer et monter des structures d'accueil ou d'hébergement.

23/01 - La Jirama a accusé un déficit de l'ordre de 200 millions de dollars en 2017, selon une étude menée par un cabinet d'audit international. Ce déficit s'est accentué pour atteindre près de 400 millions de dollars en 2019. L'inter-syndical a manifesté son inquiétude sur la gestion de l'entreprise. Selon ses explications, certains directeurs et consultants engagés durant cette période 2017-2019 continuent d'exercer leurs fonctions alors qu'ils auraient contribué à la mauvaise situation financière de la société. Elle dénonce particulièrement des « dépenses futiles » qui auraient été engagées durant cette période et pointe du doigt les dirigeants actuels qui ne respecteraient pas les procédures de recrutement et se livreraient à du népotisme.

Taux de change au 31/01/20 : 1 euro = 4 062 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Politika.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com